

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 81 (1963)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce • Foglio ufficiale svizzero di commercio

37

Erscheint täglich, ausgenommen an Sonn- und Feiertagen — Paraît tous les jours, les dimanches et jours de fête exceptés

Nr. 4 Bern, Montag 7. Januar 1963

81. Jahrgang — 81^e année

Berne, lundi 7 janvier 1963 N° 4

Redaktion und Administration: Effingerstrasse 3 in Bern. Telefon Nummer 031/21660 (Eidgenössisches Amt für das Handelsregister 031/612640). — Im Inland kann nur durch die Post abonniert werden. Abonnementspreise: Schweiz: jährlich Fr. 30.50, halbjährlich Fr. 18.50, vierteljährlich Fr. 10.50, zwei Monate Fr. 7.—, ein Monat Fr. 5.—, Ausland: jährlich Fr. 40.—, Preis der Einzelnummer 25 Rp. (plus Porto). Annoncen-Regie: Publicitas SA. — Inserionsstarif: 25 Rp. (Ausland 30 Rp.) die einseitige Millimeterzeile oder deren Raum. — Jahresabonnementspreis für die Monatsschrift «Die Volkswirtschaft»: Fr. 12.50.

Rédaction et administration: Effingerstrasse 3 à Berne. Téléphone numéro 031/21660 (Office fédéral du registre du commerce 031/612640). — En Suisse, les abonnements ne peuvent être pris qu'à la poste. Prix d'abonnement: Suisse: un an 30 fr. 50; un semestre 18 fr. 50; un trimestre 10 fr. 50; deux mois fr. 7.—; un mois fr. 5.—; étranger: fr. 40.— par an. — Prix du numéro 25 cl. (étranger 30 cl.) la ligne de colonne d'un mm ou son espace. — Prix d'abonnement annuel à la revue mensuelle «La Vie économique»: 12 fr. 50.

Inhalt — Sommaire — Sommario

Amtlicher Teil — Partie officielle — Parte ufficiale

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.
Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.
Lepama S. A., Genève.
Transcom S. A., en liquidation, Lausanne.

Mitteilungen — Communications — Comunicazioni

Lutte contre le renchérissement et la dépréciation de la monnaie (Réponse du Conseiller fédéral Hans Schaffner, Dr. h. c., chef du Département fédéral de l'économie publique, à l'interpellation Bächtold dans la séance du Conseil national du 20. XII. 1962).

Schweiz. Nationalbank. Ausweis. — Banque nationale suisse, situation hebdomadaire. Ausland-Postüberweisungsdienst. — Service international des virements postaux. Ueber 700 000 Beschäftigte in den Fabrikbetrieben (Hinweis auf die «Volkswirtschaft» Nr. 12/1962). Plus de 700 000 personnes occupées dans les fabriques (aperçu de «La Vie économique» N° 12/1963).

Amtlicher Teil — Partie officielle — Parte ufficiale

Abhanden gekommene Werttitel - Titres disparus - Titoli smarriti

Aufrufe — Sommations

Der unbekannte Inhaber des Lieferscheines Nr. 667 der Schweizerischen Volksbank Lausanne für 250 Anteile Automation-Fonds, lautend auf den Inhaber, ohne Nennwert, wird hiermit aufgefordert, den genannten Lieferschein innert 6 Monaten, vom Tage der Veröffentlichung an gerechnet, dem unterzeichneten Richter vorzulegen, widrigenfalls die Kraftloserklärung erfolgt. Auf diesem Titel ist ein gerichtliches Zahlungsverbot erlassen. (59^a)
Bern, den 26. Dezember 1962. Der Gerichtspräsident III: Hilfiker.

Es werden folgende Obligationen der Graubündner Kantonalbank, Chur, vermisst: Fr. 10 000, Ser. 21, Nrn. 21981 und 21985, 3½%, vom 22. Mai 1962, mit Coupons per 30. April 1963 und ff., lautend auf Inhaber.

Auf bezügliches Gesuch hin ergeht hiermit die öffentliche Aufforderung, die genannten Titel innert 6 Monaten ab heute der unterfertigten Amtsstelle vorzulegen, andernfalls sie als kraftlos erklärt werden müssen. (62^a)
Chur, 3. Januar 1963. Der Präsident des Bezirksgerichtes Plessur: Dr. J. Sprecher.

Es wird vermisst: Inhaber-Schuldbrief von Fr. 2500, im 8. Rang, Vorgang Fr. 14 200, angegangen 1. Juli 1948, errichtet von Josef Hess, haftend auf Liegenschaft Mooshüsli, Parzellen Nrn. 221, 239 (Plan 2), 312 (Plan 14) und 821 (Plan 3), Grundbuch Buttisholz, des Josef Hess-Graber.

Der unbekannte Inhaber wird aufgefordert, den Schuldbrief innerhalb eines Jahres seit dieser Publikation der unterzeichneten Amtsstelle vorzuweisen, ansonst die Kraftloserklärung erfolgt. (61^a)
Sursee, den 4. Januar 1963. Der Amtsgerichtspräsident von Sursee: A. Wigger

Es wird vermisst: Schuldbrief vom 5. Oktober 1928, Belege Serie H/753 von Fr. 10 000, lastend auf den Grundstücken Horrenbach Nr. 38, 327 und 328 des Siegenthaler David, Fritzens Sohn, Landwirt in Horrenbach, zu Gunsten des Adolf Oesch, Fabrikarbeiter, Schwandenbad, bzw. nun dessen Erben, Steffisburg. (58^a)

Der allfällige Inhaber dieses Titels wird aufgefordert, denselben innert Jahresfrist, vom Erscheinen der erstmaligen Publikation hinweg, dem unterzeichneten Richter vorzulegen, andernfalls dieser Titel kraftlos erklärt wird.
Thun, den 21. Dezember 1962. Der Gerichtspräsident I: Schmid.

Le ou le détenteurs inconnus d'une obligation hypothécaire en premier rang de Fr. 40 000, au porteur, grevant les articles 2615 et 776 du cadastre de Neuchâtel, inscription prise le 15 février 1938 sous N° 40, et d'une cédule hypothécaire, au porteur, en premier rang, de Fr. 20 000, grevant l'article 619 du cadastre de Neuchâtel, inscription prise le 2 juin 1944 sous N° 127, appartenant à M. Oswald Thiel, 21a, rue du Stand, à Peseux, sont sommés de produire ces titres dans un délai de six mois à partir de la première publication de la présente sommation, au greffe du tribunal de Boudry, faute de quoi l'annulation en sera prononcée. (56^a)
Boudry, le 19 décembre 1962. Le président du Tribunal.

Le détenteur de la cédule hypothécaire N° 114298 du Registre foncier d'Yverdon grevant un immeuble actuellement propriété de Gabriel-Albert Custor, fils d'Albert, à Neuchâtel, du capital de fr. 10 000.—, 2^e rang, sous-crite le 12 août 1957 par Azura-Yverdon S. à r. l., à Yverdon, est sommé de la produire du Greffe du Tribunal du district d'Yverdon jusqu'au 10 août 1963.
Yverdon, le 31 juillet 1962. (10^a)

Le vice-président du Tribunal du district d'Yverdon: G. Besson.

La pretura di Locarno-Campagna richiamato l'odierno decreto e gli art. 983 e 984 CO; 2 e 27 LAC; 534 PC; diffida lo sconosciuto detentore del rogito N° 2343 del 6 febbraio 1956 del notaio avv. D^r Vincenzo Jacomella in Bellinzona, di Fr. 7000 (settemila), al 5% (cinque per cento), in I (primo) grado sul N° 78 RT (430), e in II (secondo) grado sui Ni. 39 RT NM (462), 646 NM (606) di cui a iscrizione 1956. 3. 27. dg. 55., a produrlo alla scrivente pretura entro il 15 luglio 1963, sotto la comminatoria dell'ammortamento. (60^b)

Locarno, 28 dicembre 1962

Per la pretura:

G. Marioni, segretario assessore.

Kraftloserklärungen — Annulations

Der erstmals in Nr. 305 des Schweizerischen Handelsamtsblattes vom 29. Dezember 1961 als vermisst aufgeführte Eigentümer-Schuldbrief vom 10. Februar 1938, Beleg I/Nr. 6721, 6½%, von Fr. 10 000, lastend im IV. Rang als Gesamtpfandrecht auf den zwei in der Gemeinde Orpund gelegenen Grundstücken des Walter Schmid-Fretz, von Mühleberg, Bäckermeister in Orpund, nämlich GrbbI. Nr. 390^a, Plan Bl. 6, Wohnhaus mit Bäckerei und Scheune, brandversichert für Fr. 37 100, Lagerhäuschen, brandversichert für Fr. 1100, Hausplatz, Hofraum, Garten, Baumgarten «Dorf», und GrbbI. Nr. 392, Garten «Dorf», im Totalhalte von 21,45 Aren, und einem amtlichen Wert von total Fr. 55 300, ist dem unterzeichneten Richter innert der anberaumten Frist nicht vorgewiesen worden; er wird hiermit kraftlos erklärt. (63)

Nidau, den 3. Januar 1963.

Der Gerichtspräsident: M. Stebler.

Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio

Kantone / Cantons / Cantoni:

Zürich, Bern, Fribourg, Graubünden, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève

Zürich - Zurich - Zurigo

27. Dezember 1962. Waren aller Art.
Sanus AG, in Zürich 1 (SHAB. Nr. 65 vom 19. März 1962, Seite 821), Import, Export und Vertrieb von Waren aller Art, speziell von Erzeugnissen für die Gesundheit usw. Die Generalversammlung vom 21. November 1962 hat die Statuten geändert. Durch Ausgabe von 50 neuen Namensaktien zu Fr. 1000, welche durch Verrechnung voll liberiert wurden, ist das Grundkapital von Fr. 50 000 auf Fr. 100 000 erhöht worden. Es ist zerlegt in 100 Namensaktien zu Fr. 1000 und ist voll liberiert. Die Prokura von Edwin Stücheli ist erloschen. Zum Vizedirektor mit Einzelnunterschrift ist ernannt worden Erwin Gafner, von Beatenberg (Bern), in Schlieren (Zürich).

27. Dezember 1962. Apparate.
J. Bornstein A.G. Zürich, in Zürich 2 (SHAB. Nr. 231 vom 5. Oktober 1959, Seite 2730), Handel mit Apparaten usw. Einzelprokura ist erteilt an Jizchak Friedrich, von und in Zürich.

27. Dezember 1962. Heizungsanlagen.
T. Oertli Aktiengesellschaft, in Küssnacht (SHAB. Nr. 37 vom 14. Februar 1952, Seite 430), Fabrikation, Installation und Vertrieb von sowie Handel mit automatischen Heizungsanlagen usw. Die Firma wird infolge Verlegung des Sitzes nach G r e n g (Freiburg) (SHAB. Nr. 248 vom 23. Oktober 1962, Seite 3036) im Handelsregister des Kantons Zürich von Amtes wegen gelöscht.

27. Dezember 1962.
Atomelektro A.G., in Zürich 1 (SHAB. Nr. 184 vom 9. August 1961, Seite 2327), Studium, Projektierung, Bau und Betrieb von Atomkraftwerken usw. Walter Robert Keagy ist zum Direktor mit Kollektivunterschrift zu zweien ernannt worden; seine Prokura ist erloschen. Kollektivprokura zu zweien ist erteilt an Werner Schudel, von und in Zürich.

27. Dezember 1962.
Bank Rohner & Co., Zweigniederlassung in Zürich 1 (SHAB. Nr. 247 vom 22. Oktober 1962, Seite 3023), Kommanditgesellschaft mit Hauptsitz in St. Gallen. Die Unterschrift von Josef Müller ist erloschen.

27. Dezember 1962.
Elektrotechnik.
Grossenbacher & Co., Zweigniederlassung in Zürich 5 (SHAB. Nr. 79 vom 4. April 1960, Seite 1047).
Elektrotechnik.

Grossenbacher & Co., Zweigniederlassung in Opfikon (SHAB. Nr. 79 vom 4. April 1960, Seite 1047).
Elektrotechnik.

Grossenbacher & Co., Zweigniederlassung in Winterthur 2, Kommanditgesellschaft (SHAB. Nr. 79 vom 4. April 1960, Seite 1047), elektrotechnische Unternehmung usw., mit Hauptsitz in St. Gallen. Die Prokura von Robert Möhl ist erloschen.

27. Dezember 1962.

Zürcher Kantonalbank (Banque Cantonale de Zurich) (Banca Cantonale di Zurigo), in Zürich 1, staatliches Bankinstitut (SHAB. Nr. 267 vom 14. November 1962, Seite 3283). Die Prokura von Paul Peter ist erloschen. Kollektivprokura zu zweien, beschränkt auf den Geschäftskreis des Hauptsitzes, ist erteilt an Emil Bürchler, von und in Zürich; Willy Ferrario, von Urdorf, in Zürich; Fritz Hefti, von Zürich, in Meilen; Fritz Kubli, von Netstal (Glarus) und Zürich, in Zürich; Heinrich Weiss, von Elsau (Zürich), in Wallisellen, und an Otto Walser, von Herisau, in Thailwil.

27. Dezember 1962.

Zürcher Kantonalbank, Filiale Bülach, in Bülach (SHAB. Nr. 176 vom 31. Juli 1962, Seite 2226),

Zürcher Kantonalbank, Filiale Meilen, in Meilen (SHAB. Nr. 176 vom 31. Juli 1962, Seite 2226),

Zürcher Kantonalbank, Filiale Rüti, in Rüti (SHAB. Nr. 176 vom 31. Juli 1962, Seite 2226),

Zürcher Kantonalbank, Filiale Uster, in Uster (SHAB. Nr. 176 vom 31. Juli 1962, Seite 2226),

Zürcher Kantonalbank, Filiale Winterthur, in Winterthur 1 (SHAB. Nr. 176 vom 31. Juli 1962, Seite 2226),

Zürcher Kantonalbank, Filiale Oerlikon, in Zürich 11 (SHAB. Nr. 176 vom 31. Juli 1962, Seite 2226),

staatliches Bankinstitut mit Hauptsitz unter der Firma «Zürcher Kantonalbank», in Zürich 1. Kollektivprokura zu zweien für diese Filialen, ist erteilt an Jakob Meyer, von Gottlieben, in Oberengstringen, und an Ernst Rutishauser, von und in Zürich.

27. Dezember 1962.

Zürcher Kantonalbank, Filiale Affoltern a. A., in Affoltern a. A. (SHAB. Nr. 176 vom 31. Juli 1962, Seite 2226),

Zürcher Kantonalbank, Filiale Andelfingen, in Grossandelfingen (SHAB. Nr. 176 vom 31. Juli 1962, Seite 2226),

Zürcher Kantonalbank, Filiale Bauma, in Bauma (SHAB. Nr. 176 vom 31. Juli 1962, Seite 2226),

Zürcher Kantonalbank, Filiale Dielsdorf, in Dielsdorf (SHAB. Nr. 176 vom 31. Juli 1962, Seite 2226),

Zürcher Kantonalbank, Filiale Horgen, in Horgen (SHAB. Nr. 176 vom 31. Juli 1962, Seite 2226),

Zürcher Kantonalbank, Filiale Wald, in Wald (SHAB. Nr. 176 vom 31. Juli 1962, Seite 2226)

staatliches Bankinstitut, mit Hauptsitz unter der Firma «Zürcher Kantonalbank», in Zürich 1. Einzelprokura für diese Filialen ist erteilt an Jakob Meyer, von Gottlieben, in Oberengstringen, und an Ernst Rutishauser, von und in Zürich.

27. Dezember 1962.

Ernst Koller, Kleiderfabrik, in Dietikon (SHAB. Nr. 121 vom 25. Mai 1962, Seite 1558). Einzelprokura ist erteilt an Erich Eng, von Stüsslingen (Solothurn), in Dietikon (Zürich).

27. Dezember 1962.

Apothek und Drogerie Zürichberg, bei der alten Kirche Fluntern, H. Wanner, in Zürich (SHAB. Nr. 202 vom 30. August 1962, Seite 2494). Die Firma lautet nun Apotheke Zürichberg, bei der alten Kirche Fluntern, H. Wanner. Der Geschäftsbereich wird neu wie folgt umschrieben: Betrieb einer Apotheke.

27. Dezember 1962.

D. J. Bänziger, Diplomingenieur E.T.H./S.I.A., Ingenieurbureau für Hoch-, Tief- und Brückenbau, in Zürich (SHAB. Nr. 7 vom 10. Januar 1962, Seite 80). Einzelprokura für das Gesamtunternehmen ist erteilt an Rupert Adamczyk, deutscher Staatsangehöriger, in Zürich.

27. Dezember 1962.

Jak. Zweifel, in Gossau (SHAB. Nr. 1 vom 3. Januar 1962, Seite 3), Autoreparaturwerkstätte, Handel mit Automobilen usw. Diese Firma ist infolge Übergehanges des Geschäftes mit Aktiven und Passiven auf die neue Kommanditgesellschaft «Jak. Zweifel & Co., Grünau-Garage», in Gossau, erloschen.

27. Dezember 1962.

Jak. Zweifel & Co., Grünau-Garage, in Gossau. Unter dieser Firma sind Jakob Zweifel, von Bilten (Glarus), in Gossau (Zürich), als unbeschränkt haftender Gesellschafter, und, mit im Sinne von Art. 177 ZGB erteilter Zustimmung, Rosa Zweifel-Baumgartner, von Bilten (Glarus), in Gossau (Zürich), als Kommanditistin mit einer aus Sondergut geleisteten Kommanditsumme von Fr. 1000, eine Kommanditgesellschaft eingegangen, welche am 1. Januar 1962 ihren Anfang genommen und Aktiven und Passiven der erloschenen Einzelfirma «Jak. Zweifel», in Gossau, übernommen hat. Autoreparaturwerkstätte, Servicestation, Verkauf von Treibstoffen sowie Handel mit und Vertretungen in Automobilen. In Grüt.

Bern - Berne - Berna

Bureau Biel

30 novembre 1962. Immeubles.

Delta S.A., Arts graphiques (Graphische Anstalt Delta A.G.), à Bienne (FOSC. du 11 novembre 1952, N° 265, page 2751). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 1962, la société a modifié sa raison sociale en Delta-Immo S.A. (Delta-Immo A.G.). Elle a modifié son but comme suit: l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la construction, le financement, l'exploitation et la gérance des bâtiments et terrains et toutes opérations s'y rapportant. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Nouvelle adresse: chemin de la Pierre Grise 4.

26. Dezember 1962. Restaurant.

H. Aebi, in Biel, Betrieb des Restaurants «Zum Löwen» in Madretsch (SHAB. Nr. 142 vom 21. Juni 1950, Seite 1619). Die Firma wird infolge Todes des Inhabers gelöscht. Aktiven und Passiven werden von der nachstehend eingetragenen Firma «E. Aebi-Roth», in Biel, übernommen.

26. Dezember 1962. Restaurant.

E. Aebi-Roth, in Biel. Inhaberin dieser Firma ist Edith Aebi geb. Roth, von Walterswil (Bern). Witwe des Hans, in Biel. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der vorstehend gelöschten Firma «H. Aebi», in Biel. Betrieb des Restaurants «Zum Löwen», Madretschstrasse 19.

26. Dezember 1962.

Era Watch Co. Limited C. Rüfli-Flury & Co. (Montres Era Société-Anonyme C. Rüfli-Flury & Co.) (Era Uhren Aktiengesellschaft C. Rüfli-Flury & Co.), in Biel (SHAB. Nr. 69 vom 23. März 1960, Seite 935). Die Unterschrift des Direktors Eduard Rothenbühler ist erloschen. Als Vizedirektor mit Einzelunterschrift wurde ernannt: Emil Hegi, von Roggwil (Bern), in Biel; seine Prokura ist erloschen. Einzelprokura wurde erteilt an: Max Engel, von Twann, in Nidau, und Werner Lanz, von Auswil, in Biel.

27. Dezember 1962. Modewaren, Mercerie.

Hossmann & Rupp, Nneht. R. Hossmann, Zweigniederlassung in Biel, Modewaren und Mercerie (SHAB. Nr. 8 vom 11. Januar 1957, Seite 88) mit Hauptsitz in Bern. Einzelprokura für das Gesamtunternehmen ist erteilt worden an Kurt Spiegelberg, von Aarburg, in Bern.

27 décembre 1962. Horlogerie.

Bero S.A., à Bienne, fabrication, achat et vente de montres avec mouvements ancre, Roskopf et genre Roskopf avec grande moyenne au centre (FOSC. du 23 juillet 1962, N° 169, page 2145). Luc Rossel, de Tramelan, à Provence (Vaud), a été élu nouveau membre et vice-président du conseil d'administration. Il signe individuellement.

Bureau Burgdorf

Nachtrag.

Käseereigenossenschaft Niederösch-Oberösch, in Niederösch (SHAB. Nr. 299 vom 21. Dezember 1962, Seite 3684). Die Unterschrift von Johann Friedli, der aus dem Vorstand ausgeschieden ist, ist ebenfalls erloschen.

26. Dezember 1962. Rohrmöbel usw.

Cuenin & Co. in Kirchberg (Bern). Fabrikation von Rohrmöbeln usw. Kollektivgesellschaft (SHAB. Nr. 161 vom 13. Juli 1961, Seite 2038). Die Prokura von Gertrud Cuenin geb. Maier ist erloschen.

26. Dezember 1962.

Käseereigenossenschaft Blaumatt, in Blaumatt, Gemeinde Heimiswil (SHAB. Nr. 124 vom 30. Mai 1949). Aus der Verwaltung ist Hermann Widmer-Wyss ausgeschieden; seine Unterschrift ist erloschen. Neu wurde als Vizepräsident/Kassier in die Verwaltung gewählt: Otto Widmer, von Heimiswil, in Büsswil, Gemeinde Heimiswil. Präsident, Vizepräsident/Kassier und Sekretär zeichnen zu zweien.

Bureau Interlaken

27. Dezember 1962.

Neue Kammgarnspinnerei Interlaken A.G. (Nouvelle Filature de Laine Peignée Interlaken S.A.) (New Interlaken Worsted Mills Ltd.), in Interlaken (SHAB. Nr. 22 vom 27. Januar 1962, Seite 282). Gemäss öffentlicher Urkunde über die ordentliche Generalversammlung vom 7. Dezember 1962 hat die Gesellschaft ihre Firma in Kammgarnspinnerei Interlaken AG (Filature de Laine Peignée Interlaken S.A.) (Interlaken Worsted Mills Ltd.) geändert. Die Statuten sind entsprechend revidiert worden.

27. Dezember 1962. Hotel.

W. Bründlin-Sehenk, in Interlaken, Betrieb des Eden-Hotels (SHAB. Nr. 107 vom 10. Mai 1951, Seite 1194). Die Firma wird infolge Geschäftsüberganges gelöscht.

Bureau Laufen

27. Dezember 1962. Banschlosserei usw.

Nelly Rieder-Steg, in Wahlen. Inhaberin der Firma ist, mit Zustimmung ihres Ehemannes, Nelly Rieder geb. Steg, von Innertkirchen, in Wahlen, güterrechtlich getrennte Ehefrau des Arnold Rieder. Banschlosserei, Heizungen, sanitäre Installationen.

Bureau de La Neuveville

26 décembre 1962.

Syndicat d'élevage bovin de Nods, à Nods, société coopérative (FOSC. du 13 novembre 1958, N° 266, page 3035). Le comité de direction est composé de: Ernest Sunier-Sunier (jusqu'ici vice-président), nommé président; Pierre Sunier, de et à Nods, vice-président (nouveau), et Fernand Rollier secrétaire-caissier (déjà inscrit). La signature de Charles Botteron, président, démissionnaire, est radiée. Ses pouvoirs sont éteints. La société est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du secrétaire ou du caissier.

26 décembre 1962.

Syndicat d'élevage bovin de Lamboing et environs, à Lamboing, société coopérative (FOSC. du 12 décembre 1957, N° 291, page 3250). Le comité de direction est composé de: Julien Carrel, de et à Lamboing, président; Louis Decrauzat, de Diesse, à Lamboing, vice-président; Marcel Devaux, caissier (déjà inscrit), et Robert Ernest Racine, secrétaire (déjà inscrit). Les membres du comité: Jean Jacques Decrauzat, président, et Arthur Richard, vice-président, ayant démissionné, leurs pouvoirs sont éteints. La société est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du secrétaire ou du caissier.

Bureau Nidau

10. Dezember 1962. Neuheiten.

Z.A.P.N., Alfred Blaser, in Studen. Inhaber der Firma ist Alfred Blaser, von Langnau i. E., in Studen. Agentur für praktische Neuheiten aller Art (Vermittlung und Vertrieb). Im Grien 50 c, Studen.

Freiburg - Fribourg - Friburgo

Bureau de Fribourg

18 décembre 1962. Gestions, participations, etc.

Gesco S.à r.l., à Fribourg (FOSC. du 22 juin 1953, N° 141, page 1510), gestion administrative et commerciale et participation financière. Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 20 novembre 1962, la société a décidé sa dissolution. La liquidation étant terminée, cette raison sociale est radiée. L'actif et le passif sont repris par la société anonyme: «Gesco S.A. Fribourg», à Fribourg.

18 décembre 1962. Gestions, participations, etc.

Gesco S.A. Fribourg, à Fribourg. Suivant acte authentique et statuts du 20 novembre 1962, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but d'exécuter tous mandats de gestion administrative et commerciale, de fournir tous services et donner tous conseils en matière financière et commerciale; de participer à toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières. Le capital social de Fr. 500 000 est divisé en 100 actions de fr. 500 nominatives, entièrement libérées. La société Gesco S. à r.l. a cédé à la société anonyme tous ses actifs conformément au bilan arrêté au 30 septembre 1962, accusant un actif de fr. 21 575.85 (titres et caisses, épargne, débiteur, fonds de réserve qui sera couvert par la

remise aux associés de Gesco S.à.r.l. de 20 actions nominatives de fr. 500, entièrement libérées, le solde de fr. 14 575.85 étant porté en compte à titre de créances des associés de Gesco S.à.r.l. L'autre partie du capital social, soit un montant de fr. 40 000, a été libérée en espèces. L'assemblée générale est convoquée par lettre recommandée. Les publications sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. Le conseil d'administration est composé d'un ou de plusieurs membres, actuellement de: René Ravier, de Thônex (Genève), à Pully, administrateur unique avec signature individuelle. Locaux: 5, Péroilles.

27 décembre 1962. Participations.

Intermedia A.G. (Intermedia S.A.) (Intermedia Ltd), précédemment à Berne (FOSC. du 2 mai 1955, N° 101, page 1151). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 12 décembre 1962, la société a décidé de transférer son siège à Fribourg. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Les statuts originaux sont du 11 décembre 1951. La société a pour but: participations propres; exploitation d'une organisation de négociation pour immeubles, valeurs mobilières, marchandises et services de tous genres. La société peut s'occuper d'affaires de finance et d'édition, ainsi que de transactions générales, acquérir, gérer et négocier des propriétés foncières. Le capital social, entièrement libéré, est de fr. 50 000, divisé en 100 actions, au porteur, de fr. 500. L'assemblée générale est convoquée par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce ou, si tous les actionnaires sont connus, par lettre recommandée. L'organe de publicité est la Feuille officielle suisse du commerce. Le conseil d'administration est composé d'un à cinq membres. Max Beutler, de Lauperswil (Berne), à Fribourg, est administrateur unique avec signature individuelle. Locaux: 6, route Neuve, chez M. Beutler.

27 décembre 1962.

Optimum de Placements Mobiliers S.A., à Fribourg (FOSC. du 23 mai 1960, N° 119, page 1555). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 21 septembre 1962, la société a procédé à la réduction de son capital social de fr. 1 300 000 à fr. 1 170 000 par le remboursement en espèces et l'annulation de 200 actions de fr. 650, au porteur. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le capital actuel est de fr. 1 170 000, divisé en 1800 actions de fr. 650, au porteur, entièrement libérées. L'accomplissement des formalités prescrites à l'art. 734 du CO, a été constaté par acte authentique du 21 décembre 1962.

27 décembre 1962. Participations, etc.

Ruhilsa S.A., à Fribourg, participation à des entreprises industrielles, etc. (FOSC. du 27 novembre 1962, N° 278, page 3418). René Ducry, démissionnaire, ne fait plus partie du conseil d'administration; sa signature est radiée. A été élu à sa place: Aloys Sallin, de Villaz-St-Pierre, à Fribourg, avec signature individuelle. Les bureaux sont transférés à l'avenue de la Gare 36, étude de M^e Aloys Sallin, avocat.

Bureau Murten (Bezirk See)

12. Dezember 1962.

Saatzuchtgenossenschaft des Seebzirks, in Murten (SHAB. Nr. 132 vom 10. Juni 1954, Seite 1492). Hans Isenschmid, von Bern, in Jeuss, ist Präsident; Gottfried Gutknecht-Johner, von und in Ried bei Kerzers, ist Vizepräsident; Walter Stoll, in Salvenach, ist Sekretär (bisher), und Otto Renfer, von Lengnau (Bern), in Murten, ist Geschäftsführer, dieser ausserhalb des Vorstandes. Sie zeichnen zu zweien. Aus dem Vorstand sind ausgeschieden: Ernst Hurni, Präsident, und Samuel Gutknecht, Vizepräsident; ihre Unterschriften sowie diejenige des bisherigen Geschäftsführers Samuel Karlen sind erloschen.

Graubünden - Grisons - Grigioni

Complemento.

Oleander A.G., in Coira (FUSC. del 28 dicembre 1962, N° 302, pagina 3725). Il capitale sociale è di fr. 50 000, suddiviso in 50 azioni al portatore da fr. 1000 cadauna, interamente liberate.

Waadt - Vaud - Vaud

Bureau de Lausanne

21 décembre 1962. Machines industrielles, bâtiments industriels.

Eeotee S.A., à Lausanne, société anonyme. Date des statuts: 20 décembre 1962. But: l'étude de constructions techniques, la fabrication, l'achat et la vente de machines industrielles, la construction et la vente de bâtiments industriels. Capital: fr. 50 000, divisé en 50 actions, nominatives, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 2 ou plusieurs membres. Administrateurs avec signature collective à deux: Joseph Stutz, de Sarmenstorf (Argovie), à Lausanne, président; Georges Baudat, de l'Isle, à Pully, secrétaire. Bureau: 8, avenue Jomini (chez G. Baudat).

22 décembre 1962.

Compagnie d'Etudes Electro-Mécaniques S.A. (C.E.E.M.), à Lausanne (FOSC. du 29 octobre 1962, page 3105). Le bureau de la société est transféré à l'avenue Vinet 29 (dans ses locaux). Le bureau à Renens est supprimé.

22 décembre 1962. Produits textiles.

Tootal Broadhurst Lee Company, Limited, à Manchester, succursale de Lausanne, à Lausanne (FOSC. du 26 juillet 1962, page 2183), produits textiles, société anonyme avec siège principal à Manchester. Les pouvoirs de l'administrateur Norman Hllingworth sont éteints.

22 décembre 1962. Diamants, perles, etc.

Diamantart S.A., à Lausanne (FOSC. du 30 août 1962, page 2497). La raison sociale est radiée d'office par suite du transfert du siège de la société à Genève (FOSC. du 20 décembre 1962, page 3673).

22 décembre 1962. Immeubles.

S.I. Villa Hélène, à Lausanne, société anonyme immobilière (FOSC. du 10 novembre 1961, page 3277). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 3 juillet 1961, la société a voté sa dissolution. La liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée, l'administration fédérale des contributions n'ayant pas encore donné son accord.

22 décembre 1962. Immeubles.

S.I. Giseval S.A., à Lausanne, société anonyme immobilière (FOSC. du 9 mars 1959, page 712). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 11 décembre 1961, la société a voté sa dissolution. La liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée, l'administration fédérale des contributions et l'administration cantonale des impôts n'ayant pas encore donné leur accord.

22 décembre 1962. Immeubles.

Solangette S.A., à Lausanne, société immobilière (FOSC. du 26 mars 1956, page 797). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du

25 novembre 1960, la société a voté sa dissolution. La liquidation est terminée; la radiation ne peut pas être opérée, l'administration fédérale des contributions n'ayant pas encore donné son accord.

22 décembre 1962. Immeubles.

S.I. Avenue Collonges 5, à Lausanne, société anonyme immobilière (FOSC. du 9 mars 1959, page 712). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 22 décembre 1960, la société a voté sa dissolution, la liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée, l'administration fédérale des contributions n'ayant pas encore donné son accord.

22 décembre 1962. Spiritueux, boissons.

Maloya Bitter S. à r. l., à Crissier, spiritueux et boissons (FOSC. du 7 juin 1956, page 1463). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 27 décembre 1961, la société a voté sa dissolution. La liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée, l'administration fédérale des contributions et l'administration cantonale des impôts n'ayant pas encore donné leur accord.

22 décembre 1962.

Société immobilière Aubépines-Collonges, à Lausanne, société anonyme (FOSC. du 9 mars 1959, page 712). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 22 décembre 1961, la société a voté sa dissolution. La liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée, l'administration fédérale des contributions et l'administration cantonale des impôts n'ayant pas encore donné leur accord.

22 décembre 1962. Immeubles.

La Bièle S.A., à Pully, société immobilière (FOSC. du 3 février 1961, page 349). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 20 décembre 1961, la société a voté sa dissolution, la liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée, l'administration fédérale des contributions n'ayant pas encore donné son accord.

22 décembre 1962. Immeubles.

Air-Soleil B S.A., à Lausanne, société immobilière (FOSC. du 24 mai 1957, page 1396). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 27 décembre 1961, la société a voté sa dissolution. La liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée au registre du commerce, l'administration fédérale des contributions n'ayant pas encore donné son accord.

22 décembre 1962. Immeubles.

S.I. Liandoz, à Pully, société anonyme immobilière (FOSC. du 27 avril 1959, page 1201). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 30 novembre 1961, la société a voté sa dissolution. La liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée, l'administration fédérale des contributions et l'administration cantonale des impôts n'ayant pas encore donné leur accord.

22 décembre 1962. Immeubles.

L'Estivale S.A., à Lausanne, société immobilière (FOSC. du 19 octobre 1959, page 2860). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 30 décembre 1960, la société a voté sa dissolution. La liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée, l'administration fédérale des contributions n'ayant pas encore donné son accord.

22 décembre 1962. Immeubles.

Sur Lac Lausanne S.A., à Lausanne, société anonyme immobilière (FOSC. du 14 septembre 1959, page 2431). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 14 décembre 1961, la société a voté sa dissolution. La liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée, l'administration fédérale des contributions n'ayant pas encore donné son accord.

22 décembre 1962. Outillage, accessoires pour l'auto, etc.

Marcel Kullmann S. à r. l., à Lausanne, outillage, pièces et accessoires pour l'automobile et l'industrie (FOSC. du 7 novembre 1960, page 3172). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 29 décembre 1960, la société a voté sa dissolution. La liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée, l'administration cantonale des impôts n'ayant pas encore donné son accord.

22 décembre 1962. Immeubles.

Square du Cèdre A S.A., à Lausanne, société immobilière (FOSC. du 11 avril 1957, page 985). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale, du 21 décembre 1961, la société a voté sa dissolution. La liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée, l'administration fédérale des contributions n'ayant pas encore donné son accord.

22 décembre 1962.

Pharmacie et Droguerie de l'Etoile S.A., à Lausanne (FOSC. du 13 juin 1960, page 1753). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 15 septembre 1961, la société a voté sa dissolution. La liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée, l'administration fédérale des contributions n'ayant pas encore donné son accord.

22 décembre 1962.

Société foncière de la Rive A en liquidation, à Lausanne, société anonyme (FOSC. du 28 avril 1960, page 1295). La liquidation est terminée. La raison sociale ne peut pas être radiée, l'administration cantonale des impôts n'ayant pas encore donné son accord.

22 décembre 1962. Immeubles.

S.I. Valériane, à Lausanne, société anonyme. Date des statuts: 21 décembre 1962. But: l'achat, la construction, la transformation, l'exploitation et la vente de tous immeubles; la constitution et la radiation de tous droits réels immobiliers. Capital: fr. 50 000, divisé en 50 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 à plusieurs membres. Seul administrateur: Charles Pache, d'Epalinges, à Pully, qui engage la société par sa signature individuelle. Bureau: 2, place du Grand St-Jean (chez C. & F. Pache).

26 décembre 1962. Immeubles.

Grand Pré Résidence A S.A., à Prilly, société anonyme. Date des statuts: 24 décembre 1962. But: l'achat d'immeubles en Suisse, la construction et l'aménagement de ceux-ci, leur exploitation, vente. Elle acquerra notamment, en propriété commune avec les sociétés Grand Pré Résidence B à H S.A., une part de copropriété d'une demi d'immeubles sis à Prilly «Au Grand Pré», N°13/127 plan folio 16, de 31 218 m², pour le prix de fr. 2 138 625. Capital: fr. 50 000, divisé en 50 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 membre ou plus. Seul administrateur avec signature individuelle: Georges Suri, d'Ennabrach, à Lausanne. Domicile légal: à Prilly, Vallombreuse 75 (chez Jean Steudler). Bureau de la société: à Lausanne, rue Centrale 5 (chez Ed. Braun, notaire).

26 décembre 1962. Immeubles.

Grand Pré Résidence B S.A., à Prilly, société anonyme. Date des statuts: 24 décembre 1962. But: l'achat d'immeubles en Suisse, la construction et l'aménagement de ceux-ci, leur exploitation, revente. Elle acquerra notamment en propriété commune avec les sociétés Grand Pré Résidence A, C à H S.A., une part de copropriété d'une demie d'immeubles sis à Prilly «Au Grand Pré» N° 13/127 plan folio 16, de 34 218 m², pour le prix de fr. 2 138 625. Capital: fr. 50 000, divisé en 50 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 membre ou plus. Seul administrateur avec signature individuelle: Georges Suri, d'Embrach, à Lausanne. Domicile légal: à Prilly, Vallombreuse 75 (chez Jean Steudler). Bureau de la société: à Lausanne, rue Centrale 5 (chez Ed. Braun, notaire).

26 décembre 1962. Immeubles.

Grand Pré Résidence C S.A., à Prilly, société anonyme. Date des statuts: 24 décembre 1962. But: l'achat d'immeubles en Suisse, la construction et l'aménagement de ceux-ci, leur exploitation, revente. Elle acquerra notamment, en propriété commune avec les sociétés Grand Pré Résidence A, B, D à H S.A., une part de copropriété d'immeubles sis à Prilly «Au Grand Pré» N° 13/127 plan folio 16, de 34 218 m², pour le prix de fr. 2 138 625. Capital: fr. 50 000, divisé en 50 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 membre ou plus. Seul administrateur avec signature individuelle: Georges Suri, d'Embrach, à Lausanne. Domicile légal: à Prilly, Vallombreuse 75 (chez Jean Steudler). Bureau de la société: à Lausanne, rue Centrale 5 (chez Ed. Braun, notaire).

26 décembre 1962. Immeubles.

Grand Pré Résidence D S.A., à Prilly, société anonyme. Date des statuts: 24 décembre 1962. But: l'achat d'immeubles en Suisse, la construction et l'aménagement de ceux-ci, leur exploitation, revente. Elle acquerra notamment, en propriété commune avec les sociétés Grand Pré Résidence A à C et E à H S.A., une part de copropriété d'immeubles sis à Prilly «Au Grand Pré» N° 13/127 plan folio 16, de 34 218 m², pour le prix de fr. 2 138 625. Capital: fr. 50 000, divisé en 50 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 membre ou plus. Seul administrateur avec signature individuelle: Georges Suri, d'Embrach, à Lausanne. Domicile légal: à Prilly, Vallombreuse 75 (chez Jean Steudler). Bureau de la société: à Lausanne, rue Centrale 5 (chez Ed. Braun, notaire).

26 décembre 1962. Immeubles.

Grand Pré Résidence E S.A., à Prilly, société anonyme. Date des statuts: 24 décembre 1962. But: l'achat d'immeubles en Suisse, la construction et l'aménagement de ceux-ci, leur exploitation, revente. Elle acquerra notamment, en propriété commune avec les sociétés Grand Pré Résidence A à D et F à H S.A., une part de copropriété d'immeubles sis à Prilly «Au Grand Pré» N° 13/127 plan folio 16, de 34 218 m², pour le prix de fr. 2 138 625. Capital: fr. 50 000, divisé en 50 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 membre ou plus. Seul administrateur avec signature individuelle: Georges Suri, d'Embrach, à Lausanne. Domicile légal: à Prilly, Vallombreuse 75 (chez Jean Steudler). Bureau de la société: à Lausanne, rue Centrale 5 (chez Ed. Braun, notaire).

26 décembre 1962. Immeubles.

Grand Pré Résidence F S.A., à Prilly, société anonyme. Date des statuts: 24 décembre 1962. But: l'achat d'immeubles en Suisse, la construction et l'aménagement de ceux-ci, leur exploitation, revente. Elle acquerra notamment, en propriété commune avec les sociétés Grand Pré Résidence A à E, G et H S.A., une part de copropriété d'immeubles sis à Prilly «Au Grand Pré» N° 13/127 plan folio 16, de 34 218 m², pour le prix de fr. 2 138 625. Capital: fr. 50 000, divisé en 50 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 membre ou plus. Seul administrateur avec signature individuelle: Georges Suri, d'Embrach, à Lausanne. Domicile légal: à Prilly, Vallombreuse 75 (chez Jean Steudler). Bureau de la société: à Lausanne, rue Centrale 5 (chez Ed. Braun, notaire).

26 décembre 1962. Immeubles.

Grand Pré Résidence G S.A., à Prilly, société anonyme. Date des statuts: 24 décembre 1962. But: l'achat d'immeubles en Suisse, la construction et l'aménagement de ceux-ci, leur exploitation, revente. Elle acquerra notamment, en propriété commune avec les sociétés Grand Pré Résidence A à F et H S.A., une part de copropriété d'immeubles sis à Prilly «Au Grand Pré» N° 13/127 plan folio 16, de 34 218 m², pour le prix de fr. 2 138 625. Capital: fr. 50 000, divisé en 50 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 membre ou plus. Seul administrateur avec signature individuelle: Georges Suri, d'Embrach, à Lausanne. Domicile légal: à Prilly, Vallombreuse 75 (chez Jean Steudler). Bureau de la société: à Lausanne, rue Centrale 5 (chez Ed. Braun, notaire).

26 décembre 1962. Immeubles.

Grand Pré Résidence H S.A., à Prilly, société anonyme. Date des statuts: 24 décembre 1962. But: l'achat d'immeubles en Suisse, la construction et l'aménagement de ceux-ci, leur exploitation, revente. Elle acquerra notamment, en propriété commune avec les sociétés Grand Pré Résidence A à G S.A., une part de copropriété d'immeubles sis à Prilly «Au Grand Pré» N° 13/127 plan folio 16, de 34 218 m², pour le prix de fr. 2 138 625. Capital: fr. 50 000, divisé en 50 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 membre ou plus. Seul administrateur avec signature individuelle: Georges Suri, d'Embrach, à Lausanne. Domicile légal: à Prilly, Vallombreuse 75 (chez Jean Steudler). Bureau de la société: à Lausanne, rue Centrale 5 (chez Ed. Braun, notaire).

26 décembre 1962. Nouveautés.

Rickli & Co, à Lausanne, commerce de nouveautés, à l'enseigne «Grands Magasins La Placette», société en nom collectif (FOSC. du 18 août 1961, page 2425). L'enseigne est supprimée. La raison sociale est modifiée en: Grands Magasins «La Placette» Rickli & Co. Procuration collective à deux avec l'associé Emile Rickli (insérait) ou une autre personne ayant signature collective est conférée à Jacques Maus, de Genève, à Corsier (Genève), et Gérard Nordmann, de et à Genève.

26 décembre 1962. Projets, travaux de maçonnerie, etc.

Vouillamoz et Zbinden S.A., à Lausanne, établissement de projets, travaux de maçonnerie, terrassements (FOSC. du 18 mai 1960, page 1506). Le bureau est transféré au chemin de la Grangette 84.

26 décembre 1962.

Société Immobilière Monjovis, à Prilly, société anonyme (FOSC. du 12 février 1962, page 450). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 21 décembre 1962, la société a voté sa dissolution. Elle ne subsiste plus que pour sa liquidation qui sera opérée sous la raison sociale:

Société Immobilière Monjovis en liquidation, par Louis Margot (administrateur insérait), nommé liquidateur avec signature individuelle; ses pouvoirs sont modifiés en conséquence. Adresse de la société en liquidation: chemin Champ-Soleil 16, Lausanne (chez le liquidateur).

26 décembre 1962. Administration de sociétés, gérances, etc.

Orfiparis S.A., à Lausanne, administration de sociétés, gérance mobilière et immobilière, participation (FOSC. du 10 janvier 1958, page 80). L'administrateur Louis Parietti est démissionnaire; sa signature est radiée. Baptiste Zali, de et à La Sarraz, est nommé président avec signature collective à deux. Domicile légal: 4, rue Enning (chez Paul Hunziker). Bureau de la société à La Sarraz (chez R. Guibert, notaire).

26 décembre 1962. Ferrailage pour béton armé.

M. Diethelm, à Lausanne, entreprise de ferrailage pour béton armé (FOSC. du 5 mars 1954, page 596). Le titulaire Marcel Diethelm et son épouse Violette née Annen ont adopté par contrat le régime de la séparation de biens.

26 décembre 1962. Marchandises diverses.

Guido Mayer S.A., à Lausanne, marchandises de diverse nature, spécialement articles de ménage et de table (FOSC. du 8 janvier 1962, page 51). Procuration avec signature collective à deux avec un autre fondé de pouvoir est conférée à Mauricie Bonjour, du Landeron-Combes, à Lausanne.

26 décembre 1962.

Société Immobilière de l'Avenue de Beaulieu, à Lausanne, société anonyme (FOSC. du 22 mai 1962, page 1519). Les administrateurs William Diserens et Max Dardel sont démissionnaires. Sont nommés administrateurs: José Hassid, d'Epalinges, à Lausanne, et Oscar Gutmann, de et à Lausanne. Ils n'exercent pas la signature sociale.

26 décembre 1962. Revêtements pour sols.

Plasti-Chape S.A., à Lausanne, revêtements pour sols (FOSC. du 23 octobre 1962, page 3038). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 22 décembre 1962, la société a décidé de porter son capital de fr. 50 000 à fr. 100 000, par l'émission de 50 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Elle a modifié sa raison sociale en: Plasti-chape S.A. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le capital social, entièrement libéré, est de fr. 100 000, divisé en 100 actions, au porteur, de fr. 1000.

27 décembre 1962. Immeubles.

Au Grand Pré E S.A., à Lausanne, société anonyme. Date des statuts: 26 décembre 1962. But: l'acquisition, en propriété commune avec les sociétés Au Grand Pré F à K S.A., pour le prix de fr. 2 138 625, d'une part de copropriété d'une demie d'une parcelle de 34 218 m², sise à Prilly «Au Grand Pré», ainsi que l'achat, la vente, la construction, la transformation, la gérance et l'exploitation d'immeubles. Capital: fr. 70 000, divisé en 70 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 ou plusieurs membres. Administrateurs: Quinto Ramella, d'Italie, président; Franco Ramella, d'Italie; Gabrielle Ramella, de Pompaples; André Weissenbach, de Bremgarten (Argovie); André Enzen, de Neuchâtel et Berne; tous à Lausanne. La société est engagée par la signature individuelle de Quinto Ramella et Franco Ramella; les autres administrateurs n'exercent pas la signature sociale. Bureau: 29, avenue de la Gare (chez Q. Ramella & Fils S.A.).

27 décembre 1962. Immeubles.

Au Grand Pré F S.A., à Lausanne, société anonyme. Date des statuts: 26 décembre 1962. But: l'acquisition, en propriété commune avec les sociétés Au Grand Pré E et G à K S.A., pour le prix de fr. 2 138 625, d'une part de copropriété d'une demie d'une parcelle de 34 218 m², sise à Prilly «Au Grand Pré», ainsi que l'achat, la vente, la construction, la transformation, la gérance et l'exploitation d'immeubles. Capital: fr. 70 000, divisé en 70 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 ou plusieurs membres. Administrateurs: Quinto Ramella, d'Italie, président; Franco Ramella, d'Italie; Gabrielle Ramella, de Pompaples; André Weissenbach, de Bremgarten (Argovie); André Enzen, de Neuchâtel et Berne; tous à Lausanne. La société est engagée par la signature individuelle de Quinto Ramella et Franco Ramella; les autres administrateurs n'exercent pas la signature sociale. Bureau: 29, avenue de la Gare (chez Q. Ramella & Fils S.A.).

27 décembre 1962. Immeubles.

Au Grand Pré G S.A., à Lausanne, société anonyme. Date des statuts: 26 décembre 1962. But: l'acquisition, en propriété commune avec les sociétés Au Grand Pré E, F et H à K S.A., pour le prix de fr. 2 138 625, d'une part de copropriété d'une demie d'une parcelle de 34 218 m², sise à Prilly «Au Grand Pré», ainsi que l'achat, la vente, la construction, la transformation, la gérance et l'exploitation d'immeubles. Capital: fr. 70 000, divisé en 70 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 ou plusieurs membres. Administrateurs: Quinto Ramella, d'Italie, président; Franco Ramella, d'Italie; Gabrielle Ramella, de Pompaples; André Weissenbach, de Bremgarten (Argovie); André Enzen, de Neuchâtel et Berne; tous à Lausanne. La société est engagée par la signature individuelle de Quinto Ramella et Franco Ramella; les autres administrateurs n'exercent pas la signature sociale. Bureau: 29, avenue de la Gare (chez Q. Ramella & Fils S.A.).

27 décembre 1962. Immeubles.

Au Grand Pré H S.A., à Lausanne, société anonyme. Date des statuts: 26 décembre 1962. But: l'acquisition en propriété commune avec les sociétés Au Grand Pré E à G et I à K S.A., pour le prix de fr. 2 138 625, d'une part de copropriété d'une demie d'une parcelle de 34 218 m², sise à Prilly «Au Grand Pré», ainsi que l'achat, la vente, la construction, la transformation, la gérance et l'exploitation d'immeubles. Capital: fr. 70 000, divisé en 70 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 ou plusieurs membres. Administrateurs: Quinto Ramella, d'Italie, président; Franco Ramella, d'Italie; Gabrielle Ramella, de Pompaples; André Weissenbach, de Bremgarten (Argovie); André Enzen, de Neuchâtel et Berne; tous à Lausanne. La société est engagée par la signature individuelle de Quinto Ramella et Franco Ramella; les autres administrateurs n'exercent pas la signature sociale. Bureau: 29, avenue de la Gare (chez Q. Ramella & Fils S.A.).

27 décembre 1962. Immeubles.

Au Grand Pré I S.A., à Lausanne, société anonyme. Date des statuts: 26 décembre 1962. But: l'acquisition, en propriété commune avec les sociétés Au Grand Pré E à H et J et K S.A., pour le prix de fr. 2 138 625, d'une part de copropriété d'une demie d'une parcelle de 34 218 m², sise à Prilly

«Au Grand Pré», ainsi que l'achat, la vente, la construction, la transformation, la gérance et l'exploitation d'immeubles. Capital: fr. 70 000, divisé en 70 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 ou plusieurs membres. Administrateurs: Quinto Ramella, d'Italie, président; Franco Ramella, d'Italie; Gabrielle Ramella, de Pompaples; André Weissenbach, de Bremgarten (Argovie); André Enzen, de Neuchâtel et Berne; tous à Lausanne. La société est engagée par la signature individuelle de Quinto Ramella et Franco Ramella; les autres administrateurs n'exercent pas la signature sociale. Bureau: 29, avenue de la Gare (chez Q. Ramella & Fils S.A.).

27 décembre 1962. Immeubles.

Au Grand Pré J S.A., à Lausanne, société anonyme. Date des statuts: 26 décembre 1962. But: l'acquisition, en propriété commune avec les sociétés Au Grand Pré E à I et K S.A., pour le prix de fr. 2 138 625, d'une part de copropriété d'une demi parcelle de 34 218 m², sise à Prilly «Au Grand Pré», ainsi que l'achat, la vente, la construction, la transformation, la gérance et l'exploitation d'immeubles. Capital: fr. 70 000, divisé en 70 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 ou plusieurs membres. Administrateurs: Quinto Ramella, d'Italie, président; Franco Ramella, d'Italie; Gabrielle Ramella, de Pompaples; André Weissenbach, de Bremgarten (Argovie); André Enzen, de Neuchâtel et Berne; tous à Lausanne. La société est engagée par la signature individuelle de Quinto Ramella et Franco Ramella; les autres administrateurs n'exercent pas la signature sociale. Bureau: 29, avenue de la Gare (chez Q. Ramella & Fils S.A.).

27 décembre 1962. Immeubles.

Au Grand Pré K S.A., à Lausanne, société anonyme. Date des statuts: 26 décembre 1962. But: l'acquisition, en propriété commune avec les sociétés Au Grand Pré E à J S.A., pour le prix de fr. 2 138 625, d'une part de copropriété d'une demi parcelle de 34 218 m², sise à Prilly «Au Grand Pré», ainsi que l'achat, la vente, la construction, la transformation, la gérance et l'exploitation d'immeubles. Capital: fr. 70 000, divisé en 70 actions, au porteur, de fr. 1000, entièrement libérées. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 ou plusieurs membres. Administrateurs: Quinto Ramella, d'Italie, président; Franco Ramella, d'Italie; Gabrielle Ramella, de Pompaples; André Weissenbach, de Bremgarten (Argovie); André Enzen, de Neuchâtel et Berne; tous à Lausanne. La société est engagée par la signature individuelle de Quinto Ramella et Franco Ramella; les autres administrateurs n'exercent pas la signature sociale. Bureau: 29, avenue de la Gare (chez Q. Ramella & Fils S.A.).

27 décembre 1962. Guano, machines oenologiques.

Guaniunus S.A., à Lausanne, société anonyme. Date des statuts: 22 décembre 1962. But: l'achat, la représentation et la distribution en Suisse du guano de poissons de la maison Augibaud, en France (La Rochelle). Accessoirement, elle pourra s'occuper de l'achat, la vente et la représentation de machines oenologiques. Capital: fr. 50 000, divisé en 50 actions, au porteur, de fr. 1000; le capital est libéré de fr. 20 000. Publications: Feuille officielle suisse du commerce. Conseil: 1 ou plusieurs membres. Seul administrateur avec signature individuelle: Francis Bourreud, d'Apples, à Prilly. Bureau de la société: 4, rue Voltaire (dans ses locaux).

Bureau de Morges

21 décembre 1962. Boucherie, charcuterie.

Edouard Duinont, à St-Prex, boucherie, charcuterie (FOSC. du 14 juin 1930, N° 136, page 1262). La raison est radiée par suite de remise de commerce.

21 décembre 1962. Gravières, carrières, immeubles, etc.

Pasche S.A., à Morges, société anonyme (FOSC. du 18 novembre 1949, N° 271, page 2993). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 1962, la société a décidé de porter son capital social de fr. 50 000 à fr. 100 000, par l'émission de 50 actions de fr. 1000 chacune, nominatives, libérées moyennant des réserves. Le capital social, entièrement libéré, est actuellement de fr. 100 000, divisé en 100 actions nominatives de fr. 1000 chacune. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Bureau de Nyon

22 décembre 1962. Garage.

Henri Tritten, à Nyon, exploitation d'un garage à l'enseigne «Garage de Nyon» (FOSC. du 19 décembre 1961, page 3679). La raison est radiée ensuite d'association du titulaire.

22 décembre 1962.

H. Tritten et E. Pignat, Garage de Nyon, à Nyon, Henri Tritten, de St-Stephan (Berne), et Elise Pignat, de Genève-Ville, les deux à Nyon, ont constitué, sous cette raison sociale, une société en nom collectif qui a commencé le 14 décembre 1962. Exploitation d'un garage et atelier de réparations. Les associés signent collectivement à deux. Rue de Rive.

22 décembre 1962.

Société Immobilière Bochet-Crans S.A., à Crans. Suivant acte authentique et statuts du 21 décembre 1962, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but l'achat, la location, la gérance et généralement la mise en valeur de propriétés immobilières et leur revente en bloc ou en détail. Elle se propose tout d'abord l'achat d'un immeuble sis à Crans, «Au Bochet», d'une surface de 5680 m², propriété d'Elisabeth Guillaume, pour le prix de fr. 100 000. Le capital social, entièrement libéré, est de fr. 50 000, divisé en 100 actions de fr. 500, au porteur. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un à trois membres. André Guillemin, de Villars-Lussery, à Crans, est président, et Henri Maracchi, de Neuchâtel-Ville et Isone (Tessin), à Genève, membre. Ils signent collectivement à deux. Bureau: chez André Guillemin.

22 décembre 1962.

Relais Autos S.A., à Nyon, société anonyme (FOSC. du 12 mars 1962, page 751). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1962, la société a porté son capital social de fr. 50 000 à fr. 150 000 par l'émission de 100 actions de fr. 1000, au porteur, entièrement libérées. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le capital social est actuellement de fr. 150 000, divisé en 150 actions de fr. 1000, au porteur, entièrement libérées.

22 décembre 1962. Immeubles.

S.I. du Chemin Monastier N° 6 S.A., à Nyon. Suivant acte authentique et statuts du 22 décembre 1962, il a été constitué, sous cette raison sociale une société anonyme ayant pour but toutes opérations immobilières, mobilières et financières, de quelque sorte que ce soit. La société acquerra, peu après sa constitution, pour le prix de fr. 155 000, un immeuble sis à Nyon, lieu dit

«En Marans», art. 735, fol. 23 du cadastre, d'une surface de 1654 m², propriété commune des héritiers de Philippe-Henri Brandt. Le capital social, entièrement libéré, est de fr. 100 000, divisé en 200 actions de fr. 500, au porteur. Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. La société est administrée par un conseil d'administration d'un ou de plusieurs membres. Jacques Brack, d'Oberneunforn (Turgovie) et Nyon, à Nyon, est unique administrateur avec signature individuelle. Locaux: chez Burnier & Cie S.A., 3, rue César Soulié.

26 décembre 1962.

Caisse de crédit mutuel de Commugny, à Commugny, société coopérative (FOSC. du 17 juin 1957, page 1611). La signature de Jacques Hermanjat, démissionnaire, est radiée. Le comité se compose actuellement de: Georges Decré, président (déjà inscrit); Ernest Blatter, vice-président (déjà inscrit), et Jean Uhlmann, secrétaire, de Jegenstorf, à Commugny (nouveau), lesquels signent collectivement à deux.

26 décembre 1962. Crampons anti-dérapants.

Vve Hermann R. Rüz-Amman & Co, à Prangins, société en commandite, fabrication et vente de crampons anti-dérapants (FOSC. du 21 juin 1950, page 1622). La société est dissoute depuis le 10 décembre 1962. La liquidation étant terminée, cette raison sociale est radiée.

Bureau de Vevey

21 décembre 1962. Machines, etc.

Morel S.A. Vevey, à Vevey, société anonyme; machines, etc. (FOSC. du 14 décembre 1962, page 3612). Les pouvoirs conférés à Gustave-Edmond Renazd-dit-Louis sont radiés. Prouration individuelle est conférée à Werner-A. Ruch, de Smisswald (Berne), à Renens (Vaud).

21 décembre 1962. Tabacs.

G. Costantini, à Vevey; tabacs (FOSC. du 23 mai 1947, page 1401). Adresse actuelle: 58, rue d'Italie, Les Arcades.

21 décembre 1962. Travaux publics.

Entreprise Diserens S.A., à Charnex, commune de Montreux, en faillite; entreprise de travaux publics (FOSC. du 9 août 1962, page 2317). Par décision du 21 décembre 1962, le président du Tribunal du district de Vevey a prononcé la clôture de la faillite de la société. La raison sociale est radiée d'office.

22 décembre 1962.

Banque Keschland et Hepner S.A., succursale de Montreux, à Montreux (FOSC. du 23 mars 1960, page 938), société anonyme avec siège principal à Zurich. Le fondé de pouvoir Max Furrer est désormais vice-directeur, signant collectivement à deux; sa prouration est radiée. Prouration collective à deux est conférée à Henri Gendre, de Neyruz (Fribourg), à Montreux.

22 décembre 1962. Immeubles.

Bel-Horizon, St Léger, à Saint-Légier-La Chièzaz, société anonyme immobilière (FOSC. du 23 octobre 1962, page 3039). La société est dissoute par décision de l'assemblée générale du 21 novembre 1962. La liquidation est terminée. La raison subsiste cependant, les administrations fiscales ne consentant pas encore à la radiation.

26 décembre 1962. Camionnages.

Ducret frères, à Vevey, société en nom collectif (FOSC. du 23 novembre 1960, page 3342); camionnages et transports en tous genres. La société est dissoute dès le 20 décembre 1962. La liquidation est terminée. L'actif et le passif sont repris par la société en nom collectif «Ducret Frères», ci-après inscrite, à Vevey. La raison est radiée.

26 décembre 1962. Transports.

Ducret Frères, à Vevey. Gustave Ducret et Robert Ducret, tous deux de Chardonne, à Vevey, ont constitué une société en nom collectif qui a commencé le 20 décembre 1962 et qui reprend l'actif et le passif de la société en nom collectif «Ducret frères», à Vevey, radiée. Entreprise de transports. 58, avenue du Général Guisan.

Bureau d'Yverdon

17 décembre 1962. Immeubles.

Moutchois A. S.A., à Yverdon, affaires immobilières (FOSC. du 26 décembre 1960, page 3713). Suivant procès-verbal authentique du 7 novembre 1962, la société a décidé sa dissolution. La liquidation est terminée. Toutefois à défaut du consentement de l'administration fédérale des contributions, la radiation ne peut pas encore être opérée.

22 décembre 1962.

Société immobilière Place Bel'Air N° 3, à Yverdon, société anonyme (FOSC. du 5 mars 1957, page 611). Selon procès-verbal authentique de son assemblée générale du 14 décembre 1962, la société a modifié ses statuts. Elle a notamment décidé de transformer les actions nominatives en actions, au porteur. Le capital social est de fr. 50 000, divisé en 20 actions de fr. 2500 chacune, au porteur. Les autres points soumis à publication n'ont pas été modifiés. Le conseil d'administration est actuellement formé d'Albert Marty, de Plasselb (Berne), président, et de Daniel Gay, de Lutry, Villette et Belmont-sur-Lausanne, les deux à Lausanne. Ils engagent la société par leur signature collective. Les pouvoirs des administrateurs Michel Martin, démissionnaire, et Henri Martin, décédé, sont éteints. Les bureaux de la société sont actuellement en l'étude du notaire William Laurent, rue du Casino 1.

Wallis - Valais - Vallesse

Bureau de Sion

22 décembre 1962.

Habitation S.A., à Nendaz. Suivant acte authentique et statuts du 24 novembre 1962, il a été constitué, sous cette raison sociale, une société anonyme ayant pour but la construction de logements à loyers modérés et répondant aux exigences du confort moderne. A cet effet, elle réalisera toutes affaires commerciales et industrielles, mobilières et immobilières et en particulier, l'acquisition, la vente, la construction, la gérance, la location d'immeubles de tous genres. La société pourra vendre ses immeubles par appartement. La société peut participer ou créer des entreprises qui ont un but identique. Le capital social est de fr. 400 000, divisé en 800 actions de fr. 500 chacune, au porteur, entièrement libéré. La société se propose d'acquiescer de MM. Métrailler Marcellin et Joseph, l'immeuble suivant sis sur terre de Nendaz, cadastre folio 1351, Baar, Art. 20620 F. N° 206/I, Favaz, pré de 14 419 m², pour le prix global de francs 187 447, de l'hoirie de feu Bourban Siméon, l'immeuble suivant sis sur terre de Nendaz, cadastre folio 1841, Aproz, article 21246 R. P. N° 99, champ-jardin de 1900 m², pour le prix de fr. 35 000. L'assemblée générale est convoquée par publication dans le Bulletin Officiel du Canton du Valais. L'organe de publicité de la société est le Bulletin Officiel du Canton du Valais et la Feuille officielle suisse du commerce, pour autant que la loi l'exige. La société est

administrée par un conseil d'administration de 1 à 15 membres: André Bornet, à Sion, président; Nestor Pitteloud, à Sion, vice-président; Arsène Bornet, à Nendaz, secrétaire; René Bourban, à Aproz/Nendaz; Louis Vouillamo, à Baar/Nendaz; Gilbert Fournier, à Brignon/Nendaz; Georges Praz, à Haute-Nendaz, tous originaires de Nendaz. La société est engagée par la signature collective à deux du président, signant avec un autre administrateur. Domicile légal et bureaux: chez Arsène Bornet, à Beuson/Nendaz.

Bureau de St-Maurice

18 décembre 1962. Immeubles.

S.I. les Mélézes S.A. Verrier, à Bagnes. Selon acte authentique et statuts du 23 novembre 1962, il a été fondé, sous cette raison sociale, une société anonyme visant l'achat, la location, la vente, la gestion, l'administration et l'exploitation de tous immeubles ou titres immobiliers, et généralement toutes opérations immobilières, financières ou commerciales s'y rapportant. Par acte du même jour est apporté à la société l'article 32003 bis de Bagnes, de 823 m². L'apport est accepté pour le prix de fr. 65 500 et payé par la remise aux apporteurs des 655 actions de fr. 100, ainsi entièrement libérées, formant le capital social qui est donc de fr. 65 500, divisé en 655 actions nominatives de fr. 100. Les communications se font par lettres recommandées et les publications par la Feuille officielle suisse du commerce. L'administration se compose d'un ou de plusieurs membres, actuellement de Jean Actis, de Martigny-Bourg, à Martigny-Ville, qui signe individuellement. Bureau à Verrier, dans les locaux de la société.

18 décembre 1962. Immeubles.

S.I. les Chevreuils S.A. Verrier, à Bagnes. Selon acte authentique et statuts du 23 novembre 1962, il a été fondé, sous cette raison sociale, une société anonyme visant l'achat, la location, la vente, la gestion, l'administration et l'exploitation de tous immeubles ou titres immobiliers, et généralement toutes opérations immobilières, financières ou commerciales s'y rapportant. Par acte du même jour, est apporté à la société l'article 34929 bis de Bagnes, de 1320 m². L'apport est accepté pour le prix de fr. 66 000 et payé par la remise aux apporteurs des 660 actions de fr. 100, ainsi entièrement libérées, formant le capital social qui est donc de fr. 66 000, divisé en 660 actions de fr. 100 nominatives. Les communications se font par lettres recommandées et les publications par la Feuille officielle suisse du commerce. L'administration se compose d'un ou de plusieurs membres, actuellement de Jean Actis, de Martigny-Bourg, à Martigny-Ville, qui signe individuellement. Bureaux à Verrier, dans les locaux de la société.

22 décembre 1962. Boucherie-charcuterie.

Chapelay Théophile, à Champéry, charcuterie, boucherie, commerce de petit détail (FOSC. du 15 juillet 1958, page 1925). La raison est radiée par suite de constitution d'une société en nom collectif.

22 décembre 1962. Boucherie-charcuterie.

Théophile Chapelay et fils, à Champéry. Théophile Chapelay et son fils Laurent, les deux de et à Champéry, ont constitué, sous cette raison, une société en nom collectif qui commencera le 1^{er} janvier 1963. L'exploitation d'une boucherie-charcuterie.

22 décembre 1962. Transports.

Otto Affolter, à Monthey, transports (FOSC. du 6 juillet 1950, page 1768). La raison est radiée par suite de constitution d'une société en nom collectif.

22 décembre 1962. Transports.

Affolter et fils, à Monthey. Otto Affolter et son fils Henri, les deux de Lyss, à Monthey, ont constitué, sous cette raison, une société en nom collectif, qui exploitera depuis le 1^{er} janvier 1963 une entreprise de transports professionnels automobiles de personnes et de choses. Otto Affolter a seul la signature sociale.

24 décembre 1962.

Au Pesendor S.A. comestibles, Monthey, à Monthey (FOSC. du 29 décembre 1959, page 3618). Les administrateurs Emile Avanthay et Bruno Piazza sont démissionnaires. Joseph Dionisotti, jusqu'ici président et délégué, reste unique administrateur et continue de signer individuellement.

24 décembre 1962.

Société des ciments Portland de St-Maurice S.A., à St-Maurice (FOSC. du 12 octobre 1962, page 2924). Par acte authentique du 13 décembre 1961, l'assemblée générale, en modifiant les statuts, a porté le capital de fr. 3 000 000 à fr. 5 000 000 par l'émission de 4000 actions nominatives de fr. 500; chacune d'elles est libérée de moitié: la somme de fr. 50 000 a été versée et celle de fr. 950 000 compensée avec deux créances de fr. 475 000 contre la société. Le capital social est ainsi actuellement de fr. 5 000 000, divisé en 10 000 actions nominatives de fr. 500; il est libéré à concurrence de fr. 4 000 000.

26 décembre 1962. Fruits, transports, etc.

Georges Gaillard, à Saxon, fruits, légumes, engrais et produits du sol, transports de choses (FOSC. du 6 avril 1956, page 884). La raison est radiée par suite de la constitution de la société en nom collectif «Georges Gaillard et fils», à Saxon, qui reprend l'actif et le passif sauf les immeubles.

26 décembre 1962. Produits du sol, etc.

Georges Gaillard et fils, à Saxon. Georges Gaillard, ses fils Pierres et Philippe Gaillard et André Gaillard, tous de et à Saxon, ont constitué, sous cette raison, une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} juillet 1962 et qui est engagée par la signature individuelle de Georges Gaillard ou par celles collectives à deux des autres associés. Reprise d'actif et passif de la maison «Georges Gaillard», ci-dessus, radiée, sauf les immeubles. Commerce de fruits, légumes, produits du sol, engrais, en gros, et transports de choses.

Neuenburg - Neuchâtel - Neuchâtel

Bureau de Boudry

21 décembre 1962. Ameublements.

Chs. Nussbaum, Credo-Mob, à Pesoux, exploitation d'un commerce d'ameublements (FOSC. du 15 janvier 1960, N° 11, page 151). Nouvelle raison: Chs. Nussbaum.

Bureau de Cernier (district du Val-de-Ruz)

22 décembre 1962. Terminage de boîtes de montres, etc.

A. et J. L. Glusser, à Montmolin, société en nom collectif (FOSC. du 2 février 1960, N° 26, page 349). Le genre de commerce est modifié comme suit: Fabrication et terminage de boîtes de montres, marquises, penditifs, boules, broches, bijouterie, plaqué or G., à la marque «Diamantora».

Bureau de La Chaux-de-Fonds

21 décembre 1962. Produits chimiques.

Proclimie S.A., à La Chaux-de-Fonds, importation, fabrication et vente de tous produits chimiques destinés à l'industrie et à l'agriculture (FOSC. du 23 décembre 1959, N° 299). Selon procès-verbal authentique de son assemblée

générale extraordinaire du 18 décembre 1962, la société a porté son capital social de fr. 400 000 à fr. 700 000 par l'émission de 300 actions de fr. 1000 chacune, nominatives, entièrement libérées, par compensation avec des créances contre la société jusqu'à concurrence de fr. 216 000 et par versements en espèces à raison de fr. 84 000 pour le solde. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le capital social, entièrement libéré, est actuellement de fr. 700 000, divisé en 700 actions de fr. 1000 chacune, nominatives.

Bureau du Locle

17 décembre 1962. Châtons, pierres fines, etc.

Chatons S.A., au Locle, fabrication de châtons, bouchons, pierres fines, outils et pièces détachées pour l'horlogerie et la mécanique. Fabrication de châtons combinés (FOSC. du 18 juillet 1961, N° 165, page 2095). Alwin Meier, président, et Georges Davoine, vice-président, ont démissionné. Leurs pouvoirs sont éteints et leurs signatures sont radiées. Alain Grisel n'est plus directeur; sa signature est radiée. Pierre Chollet, de Maracon (Vaud), à Vevey, a été nommé directeur. Seul administrateur est Lucien Méroz, de Sonvilier, à La Tour-de-Peilz (déjà inscrit); ses pouvoirs en qualité d'administrateur-délégué sont éteints. La société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur et du directeur et par la signature collective à deux des fondés de pouvoir: Marguerite Gafner-Polier, de Beatenberg (Berne), au Loele (déjà inscrite), et Edgar Blandinier, de Villiers (Neuchâtel), au Locle (déjà inscrit). Les pouvoirs conférés au directeur et aux fondés de pouvoir sont modifiés en ce sens.

21 décembre 1962. Boîtes de montres.

Pierre-A. Nardin, au Locle, fabrication de boîtes de montres or (FOSC. du 5 février 1962, N° 29, page 374). La raison a repris l'actif et le passif de l'atelier de terminage de boîtes de montres de A. Miserez, à La Chaux-de-Fonds (radié du registre du commerce le 3 décembre 1962, FOSC. N° 283, page 3488) et ajoute à son genre d'affaires: terminage de boîtes de montres. Second établissement: Serre 16, à La Chaux-de-Fonds.

21 décembre 1962.

Fabriques des Montres Zenith S.A. (Zenith Watch Manufacturing Ltd), au Locle (FOSC. du 12 janvier 1962, N° 9, page 110). Raoul Pellaton, de Travers, aux Ponts-de-Martel (Neuchâtel), a été nommé en qualité d'administrateur. Ont été désignés en qualité de directeurs: Léo Bütseher, de Bâle-Ville, à La Chaux-de-Fonds, et Maurice Gugger, de Neuchâtel, à Auvignier. Ont été désignés en qualité de fondés de pouvoir: Pierre Duplain, de Neuchâtel; Claudy Favre, des Ponts-de-Martel; Fritz Stammach, d'Uerkheim (Argovie); Paul Eckerlin, de Bâle-Ville, tous quatre au Locle. Les signatures de Jean-Pierre Hainard, directeur général; Georges Nardin, directeur commercial; Henri Gentil et Albert Rickli, fondés de pouvoir, sont radiées et les pouvoirs éteints. La société est engagée par la signature collective à deux des personnes inscrites.

Bureau de Neuchâtel

21 décembre 1962.

Société de laiterie d'Enges, à Enges, société coopérative (FOSC. du 20 août 1957, N° 193, page 2236). Suite de démission, Paul Geiser n'est plus président; ses pouvoirs sont éteints. Le comité est actuellement composé comme suit: Jean-Louis Richard, jusqu'ici secrétaire, devient président; Gaston Juan, vice-président et caissier (déjà inscrit), et Philippe Aubert, de Savagnier, à Enges, secrétaire. La société est engagée par la signature du secrétaire, signant collectivement avec le président ou le vice-président-caissier.

21 décembre 1962. Immeubles.

Donliat S.A., à Neuchâtel, acquisition d'un immeuble, gérance, etc. (FOSC. du 4 juillet 1947, N° 153, page 1845). Suivant procès-verbal authentique de son assemblée générale du 19 décembre 1962, la société a décidé de libérer la totalité de ses actions et de porter son capital social de fr. 50 000 à fr. 100 000 par l'émission de 50 actions de fr. 1000 chacune, nominatives. Ces deux opérations se font par compensation d'une créance de fr. 80 000 contre la société. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le capital social, entièrement libéré, est actuellement de fr. 100 000, divisé en 100 actions de fr. 1000 chacune, nominatives.

Genève - Genève - Ginevra

26 décembre 1962. Entreprise d'électricité.

E. Chaperon, à Genève. Chef de la maison: Eugène-Emile-Marius Chaperon, de Châtel-Saint-Denis (Fribourg), à Genève, séparé de biens d'Ida-Marie née Truan. Entreprise générale d'électricité, 45, rue de la Servette.

26 décembre 1962. Café-bar-restaurant.

C. Meier, à Genève. Chef de la maison: Claude-François Meier, de Niederbipp (Berne), à Genève. Café-bar-restaurant à l'enseigne «Le Matilus», 5, rue de la Scie.

26 décembre 1962. Epicerie-primeurs.

Ernest Perotti, à Versoix, épicerie et commerce de primeurs, vins et liqueurs (FOSC. du 17 avril 1953, page 908). L'inscription est radiée par suite de remise de l'exploitation.

26 décembre 1962. Lampes, etc.

B. Pougatz, à Genève, commerce de lampes et fournitures électriques (FOSC. du 19 février 1946, page 542). L'inscription est radiée par suite de décès et remise de l'exploitation.

26 décembre 1962.

Taxis A. Schneider, à Genève, exploitation d'un service d'auto-taxis, etc. (FOSC. du 26 septembre 1958, page 2592). L'inscription est radiée par suite de remise de l'exploitation.

26 décembre 1962. Représentation de marchandises.

Warynski, à Versoix, représentation de marchandises de nature diverse (FOSC. du 1^{er} mai 1939, page 902). L'inscription est radiée par suite de décès et cessation de l'exploitation.

26 décembre 1962. Primeurs.

O. Kognowicki, à Genève, commerce et commission de primeurs, etc. (FOSC. du 28 juin 1960, page 1916). L'inscription est radiée par suite de remise de l'exploitation. Actif et passif repris par la société en nom collectif «O. Kognowicki & Cie», à Genève.

26 décembre 1962. Primeurs.

O. Kognowicki & Cie, à Genève, société en nom collectif. Date du commencement de la société: 1^{er} janvier 1962. Associés: Otton Kognowicki, de Dardagny, à Genève, et Luc-Léon Dupraz-Dange, de et à Collonge-Bellerive. Commerce et commission de primeurs et tous produits du sol en gros. Reprise de l'actif et du passif de la maison «O. Kognowicki», à Genève, 6, boulevard Georges-Favon.

26 décembre 1962. Articles manufacturés.

Benclat & Cie, Electro-B, à Genève, achat, vente et représentation de tous articles manufacturés, etc., société en nom collectif (FOSC. du 9 avril 1954, page 926). La société est dissoute; sa liquidation étant terminée, elle est radiée.

26 décembre 1962. Gypserie-peinture.
A. Dubuis & E. Seppye, précédemment à Genève, entreprise de gypserie-peinture, société en nom collectif (FOSC. du 6 octobre 1959, page 2741). Le siège de la société a été transféré à Carouge, 42, rue de la Filature.

26 décembre 1962.
Fiduciaire Lyard et Cie, à Genève, tenue de comptabilités, etc., société en nom collectif (FOSC. du 3 octobre 1962, page 2822). La procuration de France Ramel est radiée. Roger Vidonne, fondé de pouvoir, signe désormais individuellement.

26 décembre 1962. Financement et participations à toutes entreprises.
Sisrag, à Genève, financement et participation à toutes entreprises, etc., société anonyme (FOSC. du 1^{er} mars 1962, page 639). La procuration de France Ramel est radiée. Roger Vidonne, fondé de pouvoir, signe désormais individuellement.

26 décembre 1962.
Société de Placements Fiduciaires (Fiduciary Investments Corporation) (Trenhaudgesellschaft für Kapitalanlagen), à Genève, société anonyme (FOSC. du 20 septembre 1961, page 2741). La procuration de France Ramel est radiée. Roger Vidonne, fondé de pouvoir, signe désormais individuellement.

26 décembre 1962. Participations.
Hoteques, à Genève, administration et gestion de toutes participations, société anonyme (FOSC. du 24 août 1962, page 2419). France Schorser n'est plus administratrice; ses pouvoirs sont radiés. L'administrateur Roger Vidonne (inscrit) signe désormais individuellement.

26 décembre 1962.
Amesa, Ateliers Mécaniques et Electrotechniques SA, à Vernier (FOSC. du 14 juin 1962, page 1750). La procuration de Jean-Claude Lagier est radiée.

26 décembre 1962.
Société fiduciaire Bourquin Frères et Béran, société anonyme, à Genève (FOSC. du 14 novembre 1962, page 3286). Signature collective à deux a été conférée à Jacques-Bernard Chevallier, jusqu'ici directeur-adjoint, et Gérard Béran (inscrit) nommés directeurs. Les fondés de pouvoir Raymond Olivier, Edmond Jacot et Walter-Otto Enz (inscrits) signent désormais chacun d'eux collectivement également avec un directeur. Procuration collective avec un administrateur ou un directeur a été conférée à Victor Pfyffer, de et à Genève. La procuration de Gérard Béran, susqualifié, est radiée.

26 décembre 1962.
Organisation d'écoles par correspondance SA, à Genève (FOSC. du 1^{er} mai 1961, page 1234). Marcel Bechler n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Georges Ledermann, de Fleurier (Neuchâtel), à Thônex, est administrateur unique avec signature individuelle. Nouveau domicile: 2, quai Gustave-Ador, chez Fingero. Financement, Gérance et Construction SA.

26 décembre 1962. Participations.
Farinvest SA, à Genève, administration de participations à toutes entreprises, etc. (FOSC. du 20 juin 1962, page 1812). Gerhard Grob n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Gilbert Dubois, de Genève, à Meyrin, est membre et secrétaire du conseil d'administration avec signature individuelle.

26 décembre 1962.
Nouvelle société du Garage du Casino et des Hôtels SA, à Genève (FOSC. du 27 janvier 1961, page 281). François Bongard n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Henri Brolliet, jusqu'ici président, reste unique administrateur avec signature individuelle.

26 décembre 1962.
Société Immobilière Plantamour-Gevray, à Genève, société anonyme (FOSC. du 27 janvier 1961, page 281). François Bongard n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Henri Brolliet, jusqu'ici président, reste unique administrateur avec signature individuelle.

26 décembre 1962.
Société Immobilière Rue du Marché N° 38, à Genève, société anonyme (FOSC. du 30 août 1951, page 2221). Nouveau domicile: 38, rue du Marché, chez Briquet & fils, société en commandite.

26 décembre 1962.
Photo-Flash SA, à Genève (FOSC. du 10 mai 1960, page 1421). Administration: Mario Guggiari (inscrit) nommé président, et Eric Traber, de Homburg (Thurgovie), à Commugny (Vaud), secrétaire, lesquels signent individuellement.

26 décembre 1962. Bateaux.
Pronaval SA, à Chêne-Bourg, achat, vente, entretien et réparation de bateaux, etc. (FOSC. du 12 juin 1962, page 1719). Reine-Marie Perroud et Louis-Amédée Perroud ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. Pierre Riand, jusqu'ici directeur, est administrateur unique avec signature individuelle.

26 décembre 1962. Immeubles.
SI rue du Simplon 15, à Genève, société anonyme (FOSC. du 5 décembre 1960, page 3495). Giuliano Santini, de S. Antonio (Tessin), à Sorengo (Tessin), et Lorenzo Gilardoni, de Chiasso (Tessin), à Lugano (Tessin), sont membres du conseil d'administration avec signature individuelle.

26 décembre 1962.
Participations St Eric SA, à Genève (FOSC. du 28 décembre 1962, page 3731). L'administrateur Max Spinner n'est plus président; il continue à signer collectivement à deux. William-J. Levitt, des USA, à Levittown (New-Jersey, USA), et Julius Silver, des USA, à Levittown (New-Jersey, USA), sont membres du conseil d'administration avec signature individuelle, le premier en qualité de président et délégué, le second en qualité de vice-président et délégué.

26 décembre 1962. Mécanique fine.
Tuvaro SA, à Genève, fabrication d'articles de mécanique fine, etc. (FOSC. du 17 avril 1962, page 1159). Max-William Huber, jusqu'ici sous-directeur, a été nommé directeur-adjoint; il continue à signer collectivement à deux. Procuration collective à deux a été conférée à Walter Furrer, d'Eschenbach (St-Gall), à Genève.

26 décembre 1962.
Société Immobilière Rue Emilie-Yung N° 17, à Genève, société anonyme (FOSC. du 13 août 1959, page 2281). François Aubert n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Pierre Roux, de et à Genève, est administrateur unique avec signature individuelle. Nouveau domicile: 11, rue Général-Dufour, chez Chamay & Thévenoz SA.

26 décembre 1962. Appareils ménagers.
Sonahx SA Genève, en liquidation concordataire, à Genève, appareils ménagers, (FOSC. du 10 février 1961, page 422). Sa liquidation étant terminée, cette société est radiée.

26 décembre 1962. Transports et travaux aériens.
Airléman SA, à Meyrin, entreprise de transports et travaux aériens, etc. (FOSC. du 25 novembre 1962, page 3378). Nouveaux statuts du 12 décembre

1962. Les points modifiés ne sont pas soumis à l'inscription. Louis-Jules Perrin n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Administration: Albert-Charles Bazzanella, président (inscrit); Henri Desponds, de Lussery (Vaud), à Genève, secrétaire, lesquels signent individuellement, et Louis Hiroz, jusqu'ici secrétaire, lequel n'exerce plus la signature sociale.

26 décembre 1962.
Société Anonyme pour la Construction de Logements à loyers modérés à Balxert, à Genève (FOSC. du 23 septembre 1957, page 2517). Nouvelle raison de commerce: **Société Anonyme pour la construction de logements à loyers modérés**. Rédaction du but modifiée en ce qui concerne l'activité essentielle exercée par la société: faciliter techniquement et financièrement la construction de logements à loyers modérés. Statuts modifiés le 19 décembre 1962. Henri Muller, n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. L'administrateur Fernand Beyrenn (inscrit) est président et l'administrateur Edmond Roten (inscrit), vice-président du conseil d'administration.

26 décembre 1962.
Banque Suisse d'Epargne et de Crédit, à Genève (FOSC. du 13 juin 1962, page 1735), succursale de la société anonyme «Schweizerische Spar- & Kreditbank (Banque Suisse d'Epargne et de Crédit) (Banca Svizzera di Risparmio e di Credito)», à Saint-Gall. Les pouvoirs de Hans Altherr et Albert Stahl sont radiés.

26 décembre 1962. Articles synthétiques.
Gérald Revillard, Tecnoplastic, à Genève, succursale de la maison «Gérald Revillard, Tecnoplastic», à Thoun, fabrication et vente d'articles en matière synthétique (FOSC. du 2 mai 1960, page 1335). Signature pour la succursale: Gérald Revillard, de Bernex, à Thoun, chef de la maison. Bureau: 6, avenue du Premier-Juin.

26 décembre 1962.
«Cofego» Coopérative de Gérance de Fondations, à Genève (FOSC. du 28 octobre 1959, page 2958). Jean-Philippe Kauer, Jean-Philippe Aeschlimann et Maurice Eichenberger ne sont plus membres du comité; leurs pouvoirs sont radiés. Signature: collective à deux de Curt Habegger, de Genève, à Pregny-Chambésy, président; Anton Vonlanthen, de Schmitten (Fribourg), à Berne, secrétaire, et Théo Schätzle, de Bienna, à Zurich, membre du comité.

26 décembre 1962. Etude des marchés, etc.
Cope Allman Export SA, Genève, à Genève, société anonyme. Date des statuts: 11 décembre 1962. But: étude des marchés et développement des ventes à l'étranger des produits de la société «Cope, Allman & Co. Limited» établie à Bournemouth (Grande-Bretagne) et des sociétés du même groupe, en particulier de produits industriels; acquisition, détention et gestion de participations dans des sociétés étrangères. La société n'a pas d'activité commerciale en Suisse et n'aura à son siège que l'activité nécessaire à son administration. Capital: fr. 50 000, entièrement versé, divisé en 50 actions de fr. 1000, nominatives. Organe de publicité: Feuille officielle suisse du commerce. Administration d'un ou de plusieurs membres: Henri-Paul Brechbühl, de Genève, à Thônex, président; Suzanne Soler, de et à Genève, secrétaire, et Jean Brechbühl, de Genève, à Chêne-Bougeries. Signature: individuelle d'Henri-Paul Brechbühl ou collective des deux autres administrateurs. Domicile: 3, place du Molard, chez Lachenal, Dutoit et Brechbühl, avocats.

26 décembre 1962.
Gérofina SA, à Genève, société anonyme. Date des statuts: 14 décembre 1962. But: gérance de fortunes, toutes opérations fiduciaires, organisation de commerces et d'entreprises, tenue et révision de comptabilités, établissement d'expertises et de déclarations fiscales, administration et gestion de sociétés, remise de commerce et gérance d'immeubles. Capital: fr. 50 000, entièrement versé, divisé en 50 actions de fr. 1000, nominatives. Organe de publicité: Feuille officielle suisse du commerce. Administration d'un ou de plusieurs membres: Pierre-Ivanès Félicité, de Thônex, à Genève, président; Henri Fortuna, de et à Genève, secrétaire, et Henri Muller, de et à Genève. Signature: individuelle de Pierre-Ivanès Félicité ou collective des deux autres administrateurs. Bureaux: 8, rue Charles-Humbert.

Andere, durch Gesetz oder Verordnung zur Veröffentlichung im SHAB. vorgeschriebene Anzeigen - Autres avis, dont la publication est prescrite dans la FOSC. par des lois ou ordonnances

Lepama S. A., Genève

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux art. 742 et 745 CO.

Première publication

La Société Fiduciaire et d'Expertise S.A., 9, quai des Bergues, Genève, informe que la société Lepama S.A., ayant pour but l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous cafés, bars, restaurants, dansings, etc., est dissoute selon décision de l'assemblée générale des actionnaires constatée en la forme authentique le 18 décembre 1962.

Par conséquent, elle somme les éventuels créanciers de ladite société de lui faire connaître leurs réclamations. Toute prétention formulée après le 31 janvier 1963 sera considérée comme forclose. (A.A. 4°)

Genève, le 7 janvier 1963. Société Fiduciaire et d'Expertise S.A.

Transcom S. A., en liquidation, Lausanne

Liquidation et appel aux créanciers conformément aux articles 742 et 745 CO.

Première publication

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société Transcom S.A., Lausanne, a décidé le 12 novembre 1962 de liquider la société.

Tous les créanciers de la société sont priés, conformément à l'art. 712 du Code des obligations de faire valoir leurs créances auprès des liquidateurs, Messieurs Jean Coigny et Christian de Mestral, 2, chemin des Trois Rois, à Lausanne. (A.A. 5°)

Lausanne, le 9 janvier 1963.

Les liquidateurs.

Lutte contre le renchérissement et la dépréciation de la monnaie

Réponse du Conseiller fédéral Hans Schaffner, Dr. h. c., chef du Département fédéral de l'économie publique, à l'interpellation Bächtold
(séance du Conseil national du 20 décembre 1962)

I. Appréciation de la situation

Considérant la situation économique au cours des derniers mois telle qu'on peut la définir sur la base des statistiques disponibles, nul ne peut contester que la tension actuelle à laquelle sont soumises les forces de production de l'économie suisse et même, ainsi qu'on le reconnaît souvent, leur utilisation excessive, ne se sont guère réduites malgré les efforts déployés par les autorités et les milieux de l'économie en vue de freiner cette évolution. On ne saurait non plus dissimuler le fait qu'il s'agit d'une perturbation persistante de l'équilibre économique général. L'importance du déficit de notre balance commerciale, le solde passif de la balance des revenus, l'augmentation sensible des fonds affluant de l'étranger et utilisés à des fins d'investissements en Suisse et un nouvel accroissement de la main-d'œuvre étrangère employée dans le pays devraient, à eux seuls, convaincre tout un chacun du fait que nous sommes allés bien au-delà des forces productrices du pays et que la conjoncture présente qui, selon certains, s'appuie sur des bases solides est en réalité des plus vulnérables. La dépendance de notre pays vis-à-vis de l'étranger en ce qui concerne son approvisionnement en matières premières et auxiliaires est un fait; en raison d'une division toujours plus poussée du travail, cette dépendance s'étend, dans une mesure croissante, aux demi-produits et aux moyens de production; notre pays a toujours dû conquérir son marché, élargir son activité économique au-delà de ses frontières politiques. Ce qui est en revanche nouveau, c'est qu'un tel degré de dépendance soit également atteint en ce qui concerne la main-d'œuvre et que – fait qui est peut-être moins bien connu – nous devions également avoir recours à des fonds étrangers pour financer nos investissements, ceux-ci dépassant de beaucoup la formation de capital sur le plan national. Je crois que nous ne pouvons nous rendre pleinement compte du sérieux de la situation que si nous considérons – et ici je dois m'appuyer sur des estimations – l'évolution de la balance des revenus et des paiements au cours de 1962. La balance des revenus se présente de la manière suivante:

Solde passif de la balance commerciale	3,4 Milliards
Solde actif de la balance des services et du revenu des capitaux	1,9 Milliards
Déficit de la balance des revenus	1,5 Milliards
Dans le domaine des mouvements de capitaux, la situation a évolué approximativement de la façon suivante:	
Mouvements de capitaux vers l'étranger	
Emprunts étrangers et crédits bancaires soumis à l'art. 8 de la loi sur les banques	845 Millions
Remboursements à déduire	260 Millions
Net	585 Millions
Placements à l'étranger effectués par des	
Investment Trusts	150 Millions
Autres placements en actions	320 Millions
Exportations de capitaux	1055 Millions
Afflux de capitaux étrangers	
Estimation	3,2 Milliards

Si un tel afflux de fonds provenant de l'étranger ne s'était pas produit, la conjoncture aurait été sérieusement ralentie par les conditions qui auraient prévalu dans le secteur du crédit. La hausse des taux de l'intérêt aurait sans doute réduit sensiblement la demande de capitaux et mis un cran d'arrêt au «boom» des investissements primaires. Au lieu de cela, la politique d'investissements à long terme s'est poursuivie, investissements dont une partie a sans doute été financée par des capitaux étrangers à court terme. Nous ne pouvons par conséquent nous dissimuler que si, en raison de circonstances extérieures sur lesquelles nous n'avons aucune prise, l'afflux de capitaux tarissait, nous devrions nous attendre à une sérieuse contraction de l'offre de capitaux. Il nous faudrait alors faire face aux circonstances défavorables d'une augmentation du coût des capitaux et nous perdriions un des atouts dont la Suisse dispose en matière de concurrence. Plus la durée du «boom» sera longue, plus les réactions qui pourraient se produire seront sévères en cas d'arrêt de l'afflux de capitaux en provenance de l'étranger; et si ces capitaux devaient en plus refluer, les déséquilibres seraient d'autant plus graves.

Ce n'est malheureusement pas le seul point sur lequel le jeu de notre économie se trouve faussé. Les conditions dans lesquelles se forment actuellement les revenus et les prix sont trompeuses. Il n'est pas sage de les prendre pour base d'une nouvelle expansion, de nouveaux investissements qui ne sont pas destinés à réduire les coûts de production ou à diminuer le recours à la main-d'œuvre ni de fonder, sur des prémisses aussi fragiles, une politique à long terme des salaires et des coûts de production. Une partie importante de nos exportations est soumise à la discrimination douanière croissante de la Communauté économique européenne. Lorsque le grand marché européen, au centre duquel nous nous trouvons placés, deviendra une réalité et qu'il absorbera, dans sa forme élargie comprenant 250 à 300 millions d'êtres humains, les $\frac{2}{3}$ de notre exportation, les conditions de concurrence auxquelles nous aurons à faire face seront modifiées fondamentalement et leurs répercussions se feront également sentir sur notre marché intérieur, l'agriculture comprise. Lorsque nos négociations éventuelles avec la CEE seront entamées et aussi longtemps qu'elles se dérouleront – ce qui en tout état de cause ne peut que prendre beaucoup de temps – nous devrions supporter le fardeau d'une discrimination tarifaire croissante frappant les $\frac{2}{3}$ de nos exportations; les droits de douane que nos principaux concurrents sur ces marchés n'auront plus à acquitter, nous ne pourrions les reporter qu'en partie sur nos clients, ce qui signifie que nous devrions les prendre à notre charge. Si le marché commun s'accroissait du Royaume-Uni et des autres pays qui ont fait acte de candidature à titre de membres de plein droit, on pourrait évaluer que la discrimination nous coûterait théoriquement 700 à 900 millions de francs par année, montant qui viendrait à la charge

de notre économie et qui diminuerait proportionnellement notre revenu national. Je crois que ces ordres de grandeur nous donnent une idée du degré de capacité de concurrence que nous devons maintenir dans l'attente de la conclusion des négociations d'association. Il est regrettable que de tels problèmes échappent à notre attention en raison de l'expansion générale de l'économie européenne qui, jusqu'à maintenant, a presque complètement masqué les effets de la discrimination. Même les producteurs dont les coûts de production sont relativement élevés – l'économiste les appelle «producteurs marginaux» – participent actuellement à la couverture des besoins. Si l'expansion qui se manifeste tout particulièrement en Europe devait s'arrêter – certains signes de ralentissement apparaissent actuellement – il faudrait alors s'attendre à une lutte des prix beaucoup plus sérieuse. Le réveil pourrait alors se faire d'un coup. Beaucoup de nos producteurs constateraient – sans s'en être rendu compte au préalable – qu'ils sont devenus des «producteurs marginaux» et qu'ils doivent prendre à leur charge les discriminations tarifaires en abaissant leurs prix. Je ne saurais assez le souligner, le niveau de nos prix à l'exportation et nos revenus actuels sont trompeurs. Il est par conséquent imprudent de considérer ce niveau comme plateforme de nouveaux investissements d'expansion et d'une politique à long terme saine des salaires et des coûts de production. Tant qu'une non-discrimination n'est pas assurée, le maximum possible de discrimination doit être pris en considération dans la politique d'expansion de nos entrepreneurs et dans la répartition, entre les partenaires sociaux, des salaires et des profits. Rien n'est moins opportun que de vouloir partager la peau de l'ours avant de l'avoir tué et d'entrer, à cet égard, dans une dispute des plus inutiles.

Il est clair que la cause la plus agissante de la tendance inflationniste actuelle est constituée par le «boom» des investissements. C'est à lui également que l'on doit la demande excessive de main-d'œuvre qui, elle-même, conduit à un afflux accru de travailleurs étrangers. Il est vrai que grâce à différentes mesures – limitation du nombre de travailleurs dans la grosse industrie (machines et métaux) et dans une certaine mesure aussi dans un des secteurs les plus importants de l'activité économique intérieure (construction) – le rythme d'accroissement de la main-d'œuvre s'est quelque peu réduit par rapport à celui de l'année précédente mais le recensement du mois d'août dernier a fait apparaître que l'effectif des travailleurs étrangers s'élevait à presque 650 000; si l'on y ajoute les travailleurs jouissant d'un permis d'établissement, le total de la main-d'œuvre étrangère en Suisse s'élève à 730 000, ce qui signifie que 30 % de la population active de notre pays est d'origine étrangère.

L'énorme augmentation du pouvoir d'achat des masses ainsi que l'important afflux de main-d'œuvre créent, de leur côté, une demande supplémentaire d'investissements dans les secteurs du logement, de l'infrastructure économique et des prestations de services, ce qui provoque une nouvelle augmentation des besoins de main-d'œuvre, en particulier dans le secteur dit tertiaire des prestations de service. Par malchance, ce cercle vicieux se trouve encore aggravé parce qu'il intervient précisément au moment particulièrement défavorable où se manifeste un mouvement en faveur de la réduction des heures de travail. Il en résulte une tendance au gonflement des coûts de production, y compris les salaires, tels qu'ils ne sont plus en rapport avec les conditions effectives et durables du marché mondial; les forces qui sont à l'origine de cette hausse, que j'ai qualifiées d'anormales, peuvent nous conduire, indépendamment de toutes considérations extérieures à la Suisse ou même à l'Europe, à un niveau des coûts susceptibles de nous placer tôt ou tard devant des difficultés importantes en soi et qui, vu l'intégration européenne, pourraient devenir presque insurmontables.

C'est peu dire que d'affirmer qu'il est nécessaire de ramener les investissements primaires, c'est-à-dire les investissements directs servant à l'expansion de l'appareil de production, à un niveau normal. En réalité il est insensé de créer un outil de travail pour l'utilisation duquel la main-d'œuvre disponible n'est plus suffisante depuis longtemps. Bien entendu je ne parle pas ici des investissements permettant uniquement de réduire les coûts et d'économiser de la main-d'œuvre mais au contraire des investissements d'expansion qui n'ont plus de justification. Mais les investissements secondaires et la demande provenant du secteur tertiaire, celui des prestations de service, doivent eux aussi faire l'objet d'un contrôle. Il est également indispensable que nous maintenions dans des limites raisonnables l'augmentation du nombre des travailleurs étrangers. Si nous ne voulons pas, dans la poursuite de ces efforts, que notre marché du travail soit bouleversé, nous devons, dans le même temps, marquer un temps d'arrêt raisonnable dans la réduction des heures de travail.

Je ne vous cacherai pas un autre de mes soucis: étant donné la pénurie et le renchérissement de la main-d'œuvre, ainsi que la tendance à la réduction des heures de travail, nous courons le danger que les coûts de la main-d'œuvre dans les branches économiques où l'augmentation de la productivité dépasse la moyenne se généralisent à ceux des secteurs dans lesquels le rendement économique est relativement plus limité. Il risque d'en résulter non seulement des augmentations de prix inflationnistes dans les secteurs des marchandises et des services qui ne sont pas soumis à la concurrence internationale, mais aussi une menace pour les branches qui se trouvent engagées dans cette concurrence. Il est certainement exact, et cela a été souligné par d'éminents économistes suisses, que nous ne pourrions pas à la longue maintenir la diversité actuelle de notre production. De nouvelles modifications de structure sont amorcées dans le domaine de la division du travail en conséquence de l'intégration et de la discrimination. Nous ne savons cependant pas encore dans quelles branches nous devrions porter nos efforts à la suite de ces modifications. Ce serait une calamité pour nous si en utilisant inconsidérément toutes les possibilités offertes par la conjoncture actuelle certaines branches, dont nous pourrions ultérieurement avoir besoin, subissaient des dégradations. Nous ne devons pas non plus méconnaître complètement les nécessités de l'équilibre économique intérieur. Je considérerais comme extrêmement regrettable d'exposer nos «cantons textiles», pionniers de l'industrialisation suisse, aux conséquences dommageables de l'évolution décrite.

2. Les mesures prises par la Confédération, la Banque nationale et l'économie privée en vue de freiner les excès de la conjoncture

L'heure qui avance m'oblige malheureusement à ne mentionner que très brièvement, en me limitant aux points essentiels, les mesures que la Banque nationale suisse et la Confédération ont prises en exécution du programme de lutte contre la surchauffe économique adopté en février 1962, mesures sur lesquelles l'interpellateur désire être renseigné.

La limitation des crédits résultant du gentlemen's agreement conclu entre la Banque nationale suisse et les banques privées constitue l'un des éléments essentiels de la lutte contre les excès de la conjoncture. Cet accord, auquel ont souscrit 350 banques, est en vigueur depuis le 1^{er} avril 1962; il est en voie d'être renouvelé avec des dispositions plus strictes. Etant donné que la liquidation des avances faites aux collectivités publiques et des crédits à la construction accordés avant le 31 mars 1962 n'est pas encore achevée, on ne pouvait s'attendre que l'accord entraîne immédiatement une contraction du crédit. Néanmoins, il s'avéra bientôt que les demandes de crédits se heurtaient à une réserve accrue de la part des banques et qu'un frein sensible avait été mis à l'octroi de crédits nouveaux. Quoi qu'il en soit, les crédits à la construction ouverts par les banques depuis le mois d'avril de cette année sont d'ores et déjà en régression et les bilans des banques montrent que l'extension considérable des facilités de crédit a maintenant fait place à un rythme de développement quelque peu atténué. Des mesures ont d'ailleurs été prises pour que les demandes de crédit justifiées, en particulier pour la construction de logements et à des fins agricoles, soient satisfaites.

En complément au resserrement du crédit pratiqué par les banques privées, le Conseil fédéral a veillé à ce que les PTT, un des grands bailleurs de fonds du pays, le fonds de l'AVS et la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents ne fassent pas de placements indésirables du point de vue de la conjoncture. De plus, la Confédération a poursuivi sa politique financière et sa politique de stérilisation des capitaux. En particulier, les exigences les plus élémentaires de la lutte contre la surchauffe économique réclamaient que la Confédération boucle ses comptes avec un bénéfice. Afin de soutenir la Banque nationale dans sa politique du marché des capitaux, la Confédération a en outre fait preuve de réserve en ce qui concerne le remboursement de ses dettes et a poursuivi sa politique de stérilisation.

Les exigences de la politique de conjoncture ont également été prises en considération en ce qui concerne l'octroi de la garantie contre les risques à l'exportation; c'est ainsi que les taux de garantie ont été sensiblement réduits. Quant au système consistant à faire exécuter à l'étranger une partie du processus de production, sous un régime douanier spécial, il a pris un départ intéressant.

Dans la même perspective, les moyens d'action offerts sur le plan de la politique douanière ont fait l'objet d'examen approfondis sous l'angle de la politique de conjoncture. Le tarif douanier suisse, avec ses taux relativement bas, ne laisse pas de jeu pour des réductions tarifaires linéaires, telles qu'elles ont été opérées dans certains Etats voisins. Cependant, nous sommes heureusement en mesure de fournir une contribution essentielle en matière de réductions tarifaires par le truchement des réductions opérées dans le cadre de l'AELE, réductions qui atteignent 50 pour cent depuis le 31^{er} octobre 1962. Les accords tarifaires avec les Etats-Unis et la CEE, que vous avez approuvés hier, feront sentir leurs effets dans la même direction. En outre, le Conseil fédéral va de nouveau procéder à toute une série de réductions tarifaires autonomes, afin de corriger certaines rigueurs du nouveau tarif douanier. Dans divers autres cas, des réductions tarifaires temporaires, l'octroi de certains avantages douaniers et une application plus souple des prescriptions sur le trafic de perfectionnement ont également contribué à combattre la surchauffe de l'économie. Dans les circonstances actuelles, un examen pragmatique de chaque cas d'espèce constitue le moyen le plus approprié de maximiser l'effet conjoncturel des mesures d'ordre douanier.

En ce qui concerne la politique du personnel de la Confédération, il suffira de rappeler brièvement que le Conseil fédéral a décidé d'interdire aux divers secteurs de l'administration centrale, dès le 1^{er} mai 1962 et pour la durée d'un an, de créer davantage de postes à moins que le législateur ne confie de nouvelles tâches à la Confédération. Le Conseil fédéral a également fait examiner — et je m'excuse d'empiéter ici sur le terrain de mon collègue Monsieur Bonvin — s'il serait possible d'exercer un effet modérateur sur les investissements en abaissant les taux d'amortissement autorisés par le fisc ou — en d'autres termes — d'infléchir la politique d'investissements en fonction de la conjoncture par le moyen de variations des taux d'amortissement. Comme une telle mesure ne peut être envisagée pour l'impôt de défense nationale que si les cantons l'appliquent également en ce qui concerne leurs propres impôts, le suppléant du chef du Département des finances, M. le Conseiller fédéral Tschudi, a soumis le problème aux gouvernements cantonaux pour qu'ils se prononcent à son sujet. A deux exceptions près, tous les cantons ont néanmoins formulé de sérieuses réserves contre un abaissement des taux d'amortissement. Les deux cantons qui l'ont approuvé ont d'ailleurs assorti leur accord de réserves qui équivalent pratiquement à un refus. Dans ces conditions, le délégué aux possibilités de travail a reçu le mandat d'examiner jusqu'à quel point — au lieu de la réduction des taux d'amortissement en période de super-conjoncture — l'octroi de conditions fiscales privilégiées en faveur de réserves d'investissements pourrait amener l'économie privée à se comporter conformément aux nécessités de la conjoncture. La question est actuellement à l'étude en tant qu'élément d'un programme à long terme de politique conjoncturelle.

Les efforts visant à une limitation immédiate et coordonnée des travaux de construction publics et privés constituent un autre élément essentiel du programme de lutte contre la surchauffe économique. Le Conseil fédéral a invité les cantons à créer des commissions régionales d'experts chargées de soumettre à un examen approfondi tous les projets de construction dépassant un coût déterminé, et — dans les cas où l'industrie du bâtiment est notablement surchargée — de tout entreprendre pour obtenir des intéressés, par des négociations ou par des appels à leur bon sens économique, qu'ils déchargent l'industrie du bâtiment. En vue de concrétiser cette invitation, le délégué aux possibilités de travail a adressé aux cantons des directives concernant la mise sur pied, la composition et le

fonctionnement de ces commissions. Le Conseil fédéral a constaté avec satisfaction que toute une série de cantons avaient, en réponse à cet appel, établi des commissions spéciales d'experts. Certains cantons ont confié à des comités déjà existants le soin de surveiller la construction. Dans d'autres cantons enfin, le Conseil d'Etat ou de hauts fonctionnaires ont été chargés du contrôle et de la coordination. Comme ces divers organes n'ont entrepris leurs travaux qu'au cours de l'été dernier, ils n'ont encore guère eu le temps de faire leurs preuves. Les effets qu'ils pourront exercer sur le niveau de la construction ne se feront par conséquent sentir que l'année prochaine. A cet égard, les résultats d'ores et déjà atteints par certains comités particulièrement actifs sont des plus réjouissants. On ne peut toutefois passer sous silence le fait que certains cantons, heureusement peu nombreux, ont expressément refusé de mettre sur pied des comités consultatifs en matière de construction et n'ont jusqu'à maintenant envisagé aucune mesure d'effet équivalent. Le Conseil fédéral espère cependant que les cantons qui n'ont pas encore pu se décider à établir des comités d'experts examineront les voies et moyens propres à assurer de toute autre manière appropriée un équilibre entre les capacités de l'industrie du bâtiment et les commandes qui lui sont passées.

Il n'en reste pas moins que, de toutes les mesures visant à lutter contre la surchauffe économique, les plus importantes ont été les diverses mesures d'auto-discipline prises par l'économie en accord avec le Département fédéral de l'économie publique et en réponse aux appels des organes de faite de l'économie, du Directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, du patronat et des syndicats. Le ministre de l'économie publique ferait preuve d'ingratitude s'il ne reconnaissait pas la valeur de cette aide. Vingt-neuf branches importantes de l'économie, y compris des secteurs de l'industrie de base déterminants pour la formation des prix, ont fait des déclarations en vue de la stabilisation des prix. Quatorze branches ou organisations ont décidé de restreindre l'accroissement du personnel, ou, pour reprendre l'expression usitée, ont conclu des accords visant à la stabilisation de l'emploi. Des branches importantes ont pris des engagements concernant la limitation des investissements et neuf associations ont conclu des accords portant sur l'engagement du personnel. Les efforts d'auto-discipline entrepris par l'économie ne sont ainsi pas demeurés sans succès. En particulier, l'accord sur le plafonnement de la main-d'œuvre que les entreprises groupées dans «Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie» ont eu le mérite de conclure, s'est traduit, selon l'index de l'emploi, par une réduction considérable du taux de croissance du personnel occupé dans ce secteur industriel. Le plus grand corps de métier du pays, la construction, s'est également efforcé, malgré la pression excessivement forte de la demande, de contenir dans la mesure du possible l'expansion de la main-d'œuvre, de telle sorte que, par rapport à l'année dernière, le taux d'accroissement de la main-d'œuvre étrangère a légèrement décliné. Dans d'autres branches cependant, l'exemple de l'industrie des machines et de la métallurgie n'a malheureusement, en dépit de tous les efforts déployés, pas encore trouvé d'écho.

3. Nécessité du maintien des mesures de freinage et la discipline volontaire de l'économie

Les accords passés avec les banques en vue de restreindre le crédit et de freiner l'afflux de capitaux étrangers, le réseau des engagements de stabilisation des prix, ainsi que les décisions prises par les diverses associations de donner un coup d'arrêt à l'accroissement de la main-d'œuvre, le tout lié à un premier essai de contenir les excès flagrants constatés dans la construction à l'aide de commissions cantonales chargées de donner des préavis, ont certes porté des résultats qu'il faut se garder de sous-estimer. Tout serait encore plus difficile, je puis le dire, si ces efforts n'avaient pas été entrepris. Mais ils ne suffisent pas à eux seuls, loin de là; ils doivent être renforcés et généralisés; et surtout, tous ceux qui participent à la vie économique doivent apporter leur contribution. Il n'est pas seulement indispensable de reconduire, en les intensifiant, les accords de restriction des crédits; il faut encore, non seulement renouveler les engagements de stabilisation des prix qui viennent à échéance à la fin de l'année, mais encore les multiplier, les renforcer et les étendre aux diverses branches et secteurs qui touchent à la consommation et qui ont une forte influence sur l'indice du coût de la vie. Les accroissements de productivité supérieurs à la moyenne doivent se répercuter sous la forme de réductions de prix. Au lieu d'utiliser leur position forte pour procéder, avec leurs propres capitaux, à des investissements disproportionnés ou de se prévaloir de leur possibilité de concurrence pour faire appel inconsidérément à une main-d'œuvre qui se raréfie, les secteurs qui ont une productivité supérieure à la moyenne doivent abaisser leurs prix et contribuer ainsi à la détente générale.

Je ne crois pas non plus me contredire lorsque, tout en rendant hommage avec gratitude à la main-d'œuvre étrangère et aux grands services qu'elle rend, qu'il s'agisse de personnes bénéficiant du droit d'établissement et d'un permis de séjour, je suis de l'avis que, pour des raisons d'Etat et de politique démographique, le taux de «surpopulation étrangère» de notre pays ne doit plus s'accroître et que, vu l'épuisement prochain des réserves de main-d'œuvre qualifiée en Europe, un nouvel accroissement n'aurait plus guère de sens du point de vue économique. N'oublions pas qu'avec près de 730 000 travailleurs étrangers — si l'on compte les personnes établies aussi bien que celles qui sont assujetties au contrôle — nous avons attiré de l'étranger près de 30% de la population active de la Suisse. A titre de comparaison, je rappelle que la proportion des étrangers était, en 1910, de 17%, ce qui à l'époque a provoqué de vives discussions au sujet de la «surpopulation étrangère». Ne perdons pas de vue qu'entre la réduction de la durée du travail et l'augmentation du nombre des travailleurs étrangers il y a une relation indiscutable. Si l'on réduit la durée du travail dans une économie suractive, qui tourne à grande vitesse, il s'ensuit inévitablement une demande supplémentaire de travailleurs qui, vu la pénurie interne, ne peuvent que provenir de l'étranger. Je me suis permis, à une autre occasion, en répondant au postulat de M. le conseiller national Ritschard, de me référer aux économistes qui ont calculé que pour compenser seulement la réduction des heures de travail intervenue depuis 1957, un supplément de main-d'œuvre d'environ 100 000 personnes avait été nécessaire. De ce point de vue, la conclusion qui s'impose est que si l'on veut exercer une surveillance accrue et coordonnée ainsi qu'une

canalisation et un freinage de l'afflux des travailleurs étrangers, il faut nécessairement que les entreprises s'abstiennent d'augmenter leur personnel et que les travailleurs renoncent à demander une nouvelle réduction de la durée du travail.

L'agriculture suisse se trouve dans une situation particulière; elle a fait valoir que son revenu restait notablement en deça de celui des autres activités économiques et que les revenus auxquels elle peut prétendre, selon la loi sur l'agriculture, n'étaient pas atteints. Il a été possible au cours de l'année qui se termine de rehausser, par des mesures générales et systématiques, le revenu de la production de base au niveau des revenus dans les autres secteurs économiques, sans pour autant porter par trop atteinte à l'index des prix des produits alimentaires. Grâce à des mesures différenciées — pour les produits végétaux il n'y a pas eu de report sur le consommateur et pour les produits animaux, le report n'a été que partiel — il a été possible, malgré l'amélioration des revenus de l'agriculture, de maintenir l'index à un niveau supportable. L'élévation de 0,6 point correspondant au report de l'augmentation du prix du lait à la consommation et à un report partiel en ce qui concerne les produits laitiers a été contrebalancée par un recul de 0,4 point.

Vu l'assainissement obtenu, en ce qui concerne les revenus de l'agriculture, les conditions me paraissent réunies pour que l'agriculture puisse elle aussi prêter désormais son concours à la stabilisation des coûts.

Du côté des syndicats, on a souligné pendant un certain temps, en tout cas dans des entretiens avec le ministre de l'économie publique, qu'une discussion sur la conjoncture ne pourrait avoir de succès que si une entente pouvait se faire sur le sort de la loi sur le travail et tout particulièrement sur la durée maximum de la semaine de travail. Là aussi, grâce au «compromis de Lugano», qui a été approuvé par votre Conseil, un accord a pu être réalisé. Dans ces conditions, la situation de départ me paraît être très favorable pour amener les trois partenaires économiques: employeurs, travailleurs et paysans, à une discussion fructueuse sur la conjoncture. Les intérêts et les buts communs sont concordants:

1. Personne ne souhaite un accroissement des coûts et une dépréciation continue de la monnaie.

Les préoccupations — heureusement non confirmées par les faits — qui ont été exprimées précisément dans cette salle par des représentants éminents des travailleurs, qui craignaient un mouvement excessif de l'indice par suite des corrections de prix dans l'agriculture, sont encore si présentes dans les mémoires qu'il est permis d'attendre de ces mêmes personnes qu'elles continuent d'exercer les fonctions de gardien de l'indice si celui-ci devait recevoir d'un autre côté une

impulsion injustifiable vers le haut. Que l'agriculture soit intéressée à la stabilisation, le numéro de décembre du journal «Le Paysan suisse» le confirme en ces termes: «L'un des gros soucis de l'agriculture, à l'heure actuelle, est la stabilisation des prix». Et finalement, les associations économiques de fait, dans un récent appel général, ont invité leurs membres à suivre avec constance le mouvement de discipline volontaire, à proroger les accords de stabilisation des prix, de restriction des investissements et de limitation de l'emploi.

2. L'accord me semble régner sur le fait que nous avons atteint le nombre le plus élevé de travailleurs étrangers qu'il est possible d'admettre non seulement du point de vue de l'équilibre de notre Etat mais aussi du point de vue économique. Je crois aussi que les employeurs, les travailleurs, la Confédération et les cantons ont suffisamment d'imagination constructive pour résoudre ce problème, tout en tenant compte de la nécessité de marquer un temps d'arrêt raisonnable dans les réductions de la durée du travail. On pourrait par exemple envisager de lier l'autorisation de recruter des étrangers à l'engagement de ne pas accroître le nombre total des travailleurs et de ne pas réduire encore la durée du travail.

3. Nous devons en outre être conscients de la nécessité de tout faire pour conserver à notre économie sa capacité de concurrence, compte tenu des bases particulièrement fragiles de notre prospérité, mais surtout des négociations futures sur l'intégration et de la difficulté à maintenir l'indépendance d'un petit Etat neutre. Au sujet de ce problème d'intégration européenne, on pourrait constater en une seule phrase que notre force de négociation est fonction de notre capacité de concurrence et que notre liberté et notre indépendance sont fonctions de notre discipline interne.

Si nous nous entendons sur ces objectifs, nous pourrions aussi nous mettre d'accord sur les voies à suivre et les moyens à utiliser. Nous devons examiner avec la plus grande vigilance toutes les mesures de nature à influencer l'indice et par voie de conséquence éviter de jouer le jeu dangereux des modifications de prix et de salaires, qui n'apporte d'avantages à personne et qui ne peut aboutir qu'à déprécier notre monnaie et à détruire la capacité de concurrence de notre pays.

La délégation économique et financière du Conseil fédéral, par des négociations patientes, placera chacun des partenaires économiques et sociaux devant ses responsabilités; elle ne doute pas qu'une fois de plus le sens des proportions et par dessus tout de la responsabilité à l'égard du pays tout entier ne finisse par l'emporter en dépit des difficultés à surmonter.

4. 7. 1. 63.

Schweizerische Nationalbank — Banque nationale suisse

Ausweis — Situation 31. Dezember 1962

Aktiven — Actif	Veränderungen	
	Fr.	Fr.
Goldbestand — Encaisse or	11 543 252 384.25	+ 452 105 989.85
Devisen — Devises	867 356 396.75	- 338 350 737.23
Inlandportefeuille — Portefeuille effets sur la Suisse:		
Wechsel — Effets de change	78 611 831.10	
Schatzanweisungen des Bundes — Rescriptions de la Confédération suisse	45 000 000.—	+ 52 866 556.45
Lombardvorschüsse — Avances sur nantissement ..	71 737 989.53	+ 31 357 160.19
Ausländische Schatzanweisungen in Sfr. — Bons du Trésor de l'étranger en fr. s.	207 000 000.—	—
Wertschriften — Titres:		
deckungsfähige — pouvant servir de couverture ...	16 180 000.—	—
andere — autres	26 656 351.—	—
Korrespondenten — Correspondants:		
im Inland — en Suisse	77 751 028.98	—
im Ausland — à l'étranger	10 205 353.54	+ 60 586 082.60
Sonstige Aktiven — Autres postes de l'actif	41 262 986.40	+ 2 089 506.72
Zusammen — Total	12 985 017 321.55	

Passiven — Passif	Veränderungen	
	Fr.	Fr.
Eigene Gelder — Fonds propres	54 000 000.—	—
Notenumlauf — Billets en circulation	8 506 072 370.—	- 87 011 480.—
Tagl. fällige Verbindlichkeiten — Engagements à vue:		
Girorechnungen von Banken, Handel und Industrie — Compte de virements des banques, du commerce et de l'industrie	2 294 234 863.31	
übrige täglich fällige Verbindlichkeiten — autres engagements à vue	505 431 518.06	+ 374 497 085.41
Girorechnungen von Banken mit vorübergehender zeitlicher Bindung — Compte de virements de banques (emparement liés)	1 035 000 000.—	—
Verbindlichkeiten auf Zeit — Engagements à terme	373 000 000.—	- 27 000 000.—
Sonstige Passiven — Autres postes du passif	217 278 570.18	+ 168 953.14
Zusammen — Total	12 985 017 321.55	

Offizieller Diskontsatz seit 26. 2. 59 — Taux officiel d'escompte depuis le 26. 2. 59: 2%
Offizieller Lombardzinsfuß seit 26. 2. 59 — Taux officiel pour avance depuis le 26. 2. 59: 3%

Spezialdiskontsätze für Pflichtlagerwechsel seit 1. Juni 1959

Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires depuis le 1^{er} juin 1959

a) für Pflichtlager in Lebens- und Futtermitteln 1 3/4% b) für übrige Pflichtlager 2%
pour stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages pour autres stocks obligatoires 2%

4. 7. 1. 63.

Ausland-Postüberweisungsdienst — Service intern. des virements postaux

Umrechnungskurs vom 5. Januar 1963 — Cours de conversion dès le 5 janvier 1963

Belgien und Luxemburg: Fr. 8.72 1/2; Dänemark: Fr. 62.85; Deutschland: Fr. 108.35; Frankreich NF: Fr. 88.50; Italien: Fr. —.69,875*; Marokko: DH: Fr. 86.70; Niederlande: Fr. 120.45; Norwegen: Fr. 60.75; Oesterreich: Fr. 16.80; Schweden: Fr. 83.80.

Grossbritannien und Irland (Eire): 1 £ Sterl. = Fr. 12.15 Zahlungen durch Vermittlung der (par intermédiaire de la) Swiss Bank Corporation, London; Postcheckrechnung Nr. V 600, Basel.

*) PA von Fr. 1000 und mehr, 100 Lire = Fr. —.70. — MP de 1000 fr. et plus, 100 Lires = fr. —.70.

Über 700 000 Beschäftigte in den Fabrikbetrieben

Die provisorischen Ergebnisse der Fabrikstatistik vom 13. September 1962, die in der Dezemberrummer der Volkswirtschaft veröffentlicht sind, ergeben einen Totalbestand von 753 148 dem Fabrikgesetz unterstellten Arbeiter und Angestellte. Von dieser Gesamtzahl der Arbeiter sind 193 971 Schweizer und 259 174 Ausländer. Gegenüber dem Vorjahr beträgt die Zunahme 36 539 Arbeiter oder 5,1 Prozent. Der grösste Zuwachs an Arbeitern entfällt auf den Kanton Zürich (7257), der Kanton Basel-Stadt dagegen zeigt eine Abnahme von annähernd 2000 Personen, die jedoch eine Folge des Ausschlusses des Forschungspersonals der Chemischen Industrie aus der Statistik ist.

Die seit März 1961 eingeführte Erhebung über die Beschäftigung zeigt, dass die Zahl der beschäftigten Personen in Gewerbe, Handel und Verkehr gegenüber dem Vorjahr um 1,2 Prozent zugenommen hat, wobei die Beschäftigung bei den Banken mit 7,1 Prozent einen überdurchschnittlichen Zuwachs aufweist.

Die Volkswirtschaft vermittelt monatlich eine reiche Fülle von Angaben über wirtschaftliche und sozialpolitische Begebenheiten aus der schweizerischen Volkswirtschaft. Sie erscheint jeweils auf Ende des Monats in deutscher und französischer Sprache; vierteljährlich enthält sie in einer separaten Beilage die Mitteilungen der Kommission für Konjunkturbeobachtung. Die Einzelnummer kostet Fr. 1.50; vorteilhaft ist ein Jahresabonnement zu Fr. 12.50. Bestellungen sind an den Verlag: Schweizerisches Handelsamtsblatt, Eifingerstrasse 3, Bern, Postcheckrechnung III/520, zu richten.

Plus de 700 000 personnes occupées dans les fabriques

Selon les résultats provisoires de l'enquête sur les fabriques du 13 septembre 1962, publiés dans La Vie économique de décembre, on comptait alors 753 148 ouvriers et employés assujettis à la loi sur les fabriques, à savoir 193 971 Suisses et 259 174 étrangers. On observe ainsi d'une année à l'autre un accroissement de 36 539 travailleurs ou 5,1%. La progression a été la plus marquée dans le canton de Zurich (+7257), alors que le canton de Bâle-Ville accuse un recul d'environ 2000 personnes qui s'explique toutefois par le fait que la statistique n'englobe plus le personnel de recherche occupé dans l'industrie chimique.

La statistique de l'emploi, instituée en mars 1961, révèle que la main-d'œuvre occupée dans les arts et métiers, le commerce et les transports a augmenté en moyenne de 4,2% d'une année à l'autre. Il convient de noter que l'état de l'emploi a marqué dans la banque un développement supérieur à la moyenne (+7,1%).

La Vie économique fournit chaque mois une documentation particulièrement riche sur notre vie économique et sociale. La revue, qui paraît chaque fin de mois en allemand et en français, s'enrichit quatre fois par an des suppléments de la Commission fédérale de recherches économiques. Elle est en vente au prix de 1 fr. 50 le numéro; l'abonnement annuel, particulièrement avantageux, revient à 12 fr. 50. Les commandes sont reçues à l'administration de la Feuille officielle suisse du commerce, 3, Eifingerstrasse, à Berne, compte de chèques postaux III 520.

Redaktion: Handelsabteilung des Eidg. Volkswirtschaftsdepartementes, Bern.

Rédaction: Division du commerce du Départ. fédéral de l'économie publique, Berne.



Anlagewert der Liegenschaften:
über 400 Millionen Franken

Emission

von INTERSWISS-Anteilscheinen vom 7. Januar bis 19. Januar 1963 zum Ausgabepreis von Fr. 1082.— netto.

Zeichnungen

können bei allen schweizerischen Banken, insbesondere bei den nachstehend angeführten Zeichnungsstellen, spesenfrei aufgegeben werden.

Prospekte und Zeichnungsscheine

mit detaillierten Angaben über die Emission stehen bei den Zeichnungsstellen zur Verfügung der Interessenten.

Entwicklung der Ausschüttungen

Jahr	Netto-Ausschüttungen je Anteilschein in Fr.*
1955	35.—
1956	37.50
1957	40.40
1958	40.80
1959	41.20
1960	41.70
1961	42.20
1962	42.65

* nach Abzug von Coupon- und Verrechnungssteuer

Auf Grund der gegenwärtigen Ertragslage und mutmasslichen Weiterentwicklung dürften auch Neuerwerber in den Genuss einer jährlichen Netto-Rendite von rund 4% gelangen.

Zeichnungsstellen:

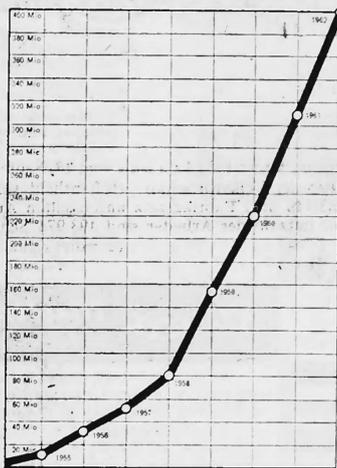
- Aargauische Hypotheken- & Handelsbank, Brugg
- AGEMIT, Aktiengesellschaft für Miteigentumswerte, Zürich
- Appenzell-Innerrhodische Kantonalbank, Appenzell
- Armand von Ernst & Cie, Banquiers, Bern
- Banca dello Stato del Cantone Ticino, Bellinzona
- Banca Popolare di Lugano, Lugano
- Bank in Burgdorf, Burgdorf
- Bank in Langenthal, Langenthal
- Basellandschaftliche Hypothekenbank, Basel
- Darier & Cie, Banquiers, Genf
- Die Mitglieder des Verbandes St. Gallischer Lokalbanken und Sparkassen
- Ersparnkasse Biel, Biel
- Ersparnkasse Nidwalden, Stans
- Freiburger Staatsbank, Freiburg
- Glarner Kantonalbank, Glarus
- Graubündner Kantonalbank, Chur
- Kantonalbank Schwyz, Schwyz
- Liechtensteinische Landesbank, Vaduz
- Nidwaldner Kantonalbank, Stans
- Obwaldner Kantonalbank, Sarnen
- Piguet & Cie, Banquiers, Yverdon
- Privatbank & Verwaltungsgesellschaft, Zürich
- Schweizerische Hypothekenbank, Solothurn
- Schweizerische Volksbank, Zürich
- Spar- und Leihkasse in Thun, Thun
- St. Gallische Kantonalbank, St. Gallen
- Union Vaudoise du Crédit, Lausanne
- Urner Kantonalbank, Altdorf
- Volksbank Beromünster, Beromünster
- Volksbank Hochdorf, Hochdorf
- Volksbank Willisau AG, Willisau
- J. Vontobel & Co, Bankiers, Zürich
- Walliser Kantonalbank, Sitten
- Zuger Kantonalbank, Zug

Schweizerischer Liegenschaften-Anlagefonds INTERSWISS

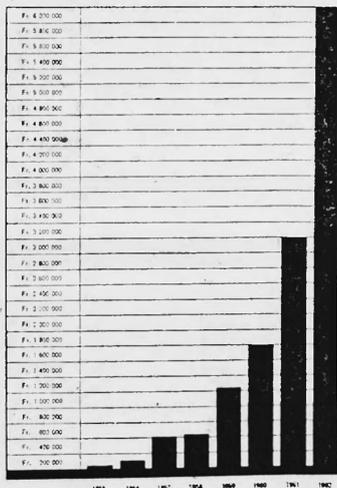
Leitung: AGEMIT, Aktiengesellschaft für Miteigentumswerte, Löwenstr. 29, Zürich 1, Tel. (051) 25 59 15

Treuhänderin: Revisions- und Treuhand-Aktiengesellschaft REVISA, Sitz Zug

Entwicklung des Liegenschaften-Bestandes



Jährliche Zuweisungen an den Amortisations- und Reservefonds



Netto-Rendite von rund **4%** nach Abzug von Steuern und Spesen **INTERSWISS**

Stempel bis 11 Uhr bestellt
16 Uhr geliefert!

Express-Service innert 1 bis 2 Stunden
Wir sind die Stempel-Fabrik mit der kürzesten Lieferfrist. Wir lösen jedes Stempelproblem

SPECKERT-KLEIN

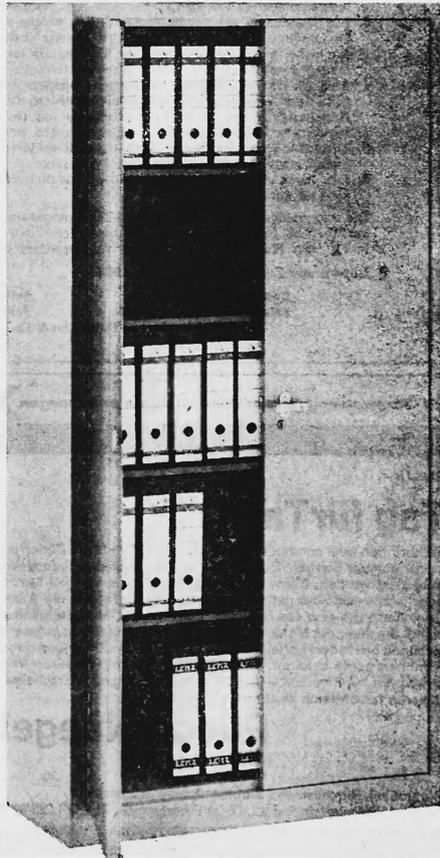
Zürich 1 Schweizergasse 20/Löwenplatz Tel. 25 00 50

Im SHAB. werden regelmässig die neuesten Fabrik- und Handelsmarken publiziert. Nutzen Sie diesen Umstand - inserieren Sie!

VOKO Stahl Büroschrank Fr. 350 sofort lieferbar

ein Flügeltürschrank aus dem Programm der VOKO-Organisationsmöbel. Seine Inneneinrichtung lässt sich den verschiedenartigsten Verwendungszwecken anpassen. Flügeltüren mit Fitschenbändern und Staubfalz. Sicherheits-Basquilleschloss mit Leichtmetallgriff. Vier Tablare von 50 zu 50 mm verstellbar. Taubengraue Einbrennlackierung. Aussenmasse 195/95/40 cm. Weitere Modelle in unserer permanenten Ausstellung.

Gebrüder Scholl AG Zürich beim Paradeplatz, Poststrasse 3, Telefon 051/23 76 80



Günstige Gelegenheit

**NATIONAL-
Buchungsautomaten**

Klasse 31, 32 und 33

Neueste Modelle, leicht gebraucht, 6-20 Zählwerke, auf Wunsch mit Lochband oder Anschluss an Lochkarte.

Direkt aus USA importiert, bis 50% billiger als neue.

Schaltermaschinen, Klasse 41 und 42.

Hotelbuchungsmaschinen.

Garantie für Material und Funktionen, Unterhalts-Service.

Beratung, Organisation und Einführung durch erfahrene Fachleute.

REBUMA SUTER AG., Uetlibergstrasse 350, Zürich 3/45
Tel. (051) 33 66 36/37

Warenumsatzsteuer

(Ausgabe April 1962)

Die gegenwärtig gültigen Erlasse betreffend die Warenumsatzsteuer wurden im Schweizerischen Handelsamtsblatt veröffentlicht. Sie sind in einer Broschüre von 42 Seiten zusammengefasst, die zum Preise von Fr. 1.80 (Porto inbegriffen) bei Voreinzahlung auf unsere Postcheckrechnung III 520 bezogen werden kann. Um Irrtümer zu vermeiden, sind separate schriftliche Bestätigungen dieser Einzahlungen nicht erwünscht.

Administration des Schweizerischen Handelsamtsblattes Bern.

BRAUEREI EICHHOF LUZERN

KAPITALERHÖHUNG 1962

Gemäss Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Dezember 1962 ist das Aktienkapital von Fr. 8 700 000 auf Fr. 10 875 000 erhöht worden, durch Ausgabe von 4350 neuen vinkulierten Namenaktien im Nennwert von Fr. 500, mit Dividendenberechtigung ab 1. Oktober 1962.

Die unterzeichneten Banken haben die neuen Namenaktien voll gezeichnet und einbezahlt. Sie werden den bisherigen Aktionären in der Zeit vom

7.—17. Januar 1963, mittags

wie folgt zum Bezuge angeboten:

1. Der Zeichnungspreis beträgt Fr. 500.—, zuzüglich Fr. 10.— eidg. Titelstempel von 2%, somit Fr. 510.— je Aktie.
2. Je 4 bisherige Aktien (Inhaber- oder Namenaktien) berechtigen zum Bezuge einer neuen Namenaktie von Fr. 500 nom.
3. Die Ausübung des Bezugsrechtes hat unter Verwendung des hierfür vorgesehenen Zeichnungsscheines und gegen Einlieferung des Coupons Nr. 3 der bisherigen Inhaber- oder Namenaktien zu erfolgen.
4. Die Eintragung der neuen Namenaktien, welche auf Grund von nachweisbar bis und mit 15. Dezember 1962 erworbenem Aktienbesitz gezeichnet werden, ist gewährleistet, wobei für bisherige Namenaktionäre die Eintragung im Aktienbuch massgebend ist. Dagegen unterliegen die neuen Namenaktien, die auf Grund von Bezugsrechten von nach dem 15. Dezember 1962 erworbenen Inhaber- oder Namenaktien oder auf Grund von gekauften Bezugsrechten gezeichnet werden, für die Eintragung ins Aktienbuch der Genehmigung des Verwaltungsrates, der die Genehmigung ohne Angabe von Gründen verweigern kann. Fiduziarische Eintragungen werden nicht angenommen.
5. Die Librierung der neuen Aktien ist bis spätestens am 15. Februar 1963 vorzunehmen; nachher wird ein Verzugszins von 5% berechnet.
6. Die neuen Aktien gelangen sobald als möglich zur Ablieferung. Es werden keine Liefer-scheine ausgegeben.

Die unterzeichneten Banken nehmen Zeichnungsanmeldungen spesenfrei entgegen und halten ausführende Prospekte und Zeichnungsscheine den Interessenten zur Verfügung. Sie sind bereit, den Kauf und den Verkauf von Bezugsrechten zu vermitteln.

Luzern und Zürich, den 5. Januar 1963

Luzerner Kantonalbank
 Schweizerische Volksbank
 Schweizerische Kreditanstalt
 Schweizerische Bankgesellschaft
 Bank Leu & Co. AG

Precisa



**auch in MIETE
ab Fr. 5.—**

(Volle Anrechnung bei Kauf) 135

ERNST JOST AG

Zürich: Geßnerallee 50, Tel. (051) 236757
Laden Löwenstr. 60, beim Hauptbahnhof
Aarau: Kasinostr. 36, Tel. (064) 2 82 25

**International Hardware
Trades Fair
London - Olympia Hall**

vom 4. bis 9. Februar 1963

Diese bedeutendste internationale Eisenwaren- und Hausratsmesse ENGLANDS bietet den Einkäufern ein reichhaltiges Angebot in Fertigwaren und Konsumgütern sowie unter anderem:

**Kleinmaschinen für Baugewerbe
Elektro-Kleingeräte
Neuheiten
in Heizungsinstallationen usw.**
London erwartet Sie daher als ... Einkäufer.

Rechtzeitige Zimmerbelegung usw. ist empfehlenswert.

Alle weiteren Auskünfte erteilt gerne die

Generalvertretung für die Schweiz

NATURAL AG.

Messe-Abteilung, Basel 2

oder die Niederlassungen:
Zürich — St. Gallen — Buchs —
Genève — Leuven — Neuchâtel —
Biel — Le Chaux-de-Fonds — Chissno

PATENTE

**KIRCHHOFER,
RYFFEL & CO.
ZÜRICH, BAHNHOFSTR. 65**



WALTHER Multa 32

addiert, subtrahiert (auch unter Null) mit Speichermöglichkeit der Ergebnisse im Gedächtniswerk

Vollautomatische positive und negative Multiplikation mit hoher Rechengeschwindigkeit

Die automatische Rückübertragung hält jedes Produkt und jede Summe zur Weiterverwendung bereit (a x b x c)

**WALTHER Multa 32
die Zuverlässige**

Generalvertretung für die Schweiz:
ADDITIONS- & RECHENMASCHINEN AG
Zürich Bahnhofplatz 9 Victoria-Haus
Telefon (051) 27 01 33 / 27 01 34

Das:

Depositenheft DZ Nr. 574

ausgestellt von der MIGROS BANK Zürich mit einem Guthaben von Fr. 1036.35 wird vermisst.

Allfällige Inhaber dieses Depositenheftes werden hiermit aufgefordert, dieses innert 6 Monaten, von heute an gerechnet, an den Schalter der Migros Bank Zürich vorzuweisen, widrigenfalls dieses Depositenheft als kraftlos erklärt und an dessen Stelle ein neues ausgestellt würde.

Zürich, den 21. November 1962.

MIGROS BANK.

RN Wegweisend für das Büro — heute und morgen

Tag für Tag

überbringen oder senden wir Hunderten von Kunden in Zürich und in der ganzen Schweiz Büroartikel, wie sie täglich in jedem Büro gebraucht werden. Büro- und Registratur-Artikel von RN werden geschätzt — sie sind gut, preiswert und vereinfachen die Arbeit. Erleichtern Sie sich das Bestellen mit dem RN Bestellscheinheft, womit Sie dank der Monatsrechnung bei regelmässigen grösseren Bezügen besonders vorteilhaft einkaufen. Die Bedingungen geben wir Ihnen gerne bekannt. Verlangen Sie den zeitgemässen Registratur-Artikel-Prospekt — so erhalten Sie auch, nach Erscheinen, unseren neuen reich illustrierten Hauptkatalog.

Rüegg-Naegeli

Büromöbel, Bürosysteme, Büromaschinen, Büroartikel
Zürich 1, Bahnhofstrasse 22, beim Paradeplatz, Tel. 051/23 37 07

